



Mouvement
pour la coopération
internationale

Un nouvel avenir pour la coopération

Cahier 2

Peuples autochtones



1962
50
2012

Cahiers

Un nouvel avenir
pour la coopération

1

Le MCI, 50 ans
de coopération
et après ?

2

Peuples
autochtones

3

Formation

4

Economie
solidaire

Auteurs

Gersem Baniwa, ancien coordinateur de la COIAB

Silvio Cavuscens, ancien conseiller de la COIAB

Bernard Comoli, chargé du projet COIAB au MCI, membre du groupe de réflexion du 50^{ème}-MCI

Anneli Valdes, chargée du projet CAI au MCI

Aurélien Stoll, chargé du projet Feconat au MCI, coordinateur des activités du 50^{ème}-MCI

Relecture du cahier

Marie-Elisabeth Durrer

Crédits photos

Mouvement pour la coopération internationale
Autres sources mentionnées dans le cahier

Edition

Mouvement pour la coopération internationale

Graphisme

Giganto, www.giganto.ch

Impression

Imprimerie Minute SA, Genève

Financement

Mouvement pour la coopération internationale
Fédération genevoise de coopération [FGC]

Contacts

Mouvement pour la coopération internationale

15 rue des Savoises, 1205 Genève

022 320 29 02

mci.fgc@gmail.com

www.mci.fgc.ch

Les cahiers 1, 2, 3, 4: « Un nouvel avenir pour la coopération » sont disponibles au MCI .

A l'occasion de son 50^{ème} anniversaire le MCI a publié un film destiné aussi bien a sensibiliser le public qu'à servir de matériel didactique : « **Un nouvel avenir pour la coopération** » disponible avec des bonus sur [youtube.com/usermci1962012](https://www.youtube.com/user/mci1962012) ou en DVD.

Date d'édition du cahier

Novembre 2013

Remerciements

CAI, FECONAT, COIAB, Solsticio Perú, les membres du MCI, la FGC, les collectivités publiques qui ont soutenu le travail du MCI au cours des 50 dernières années, toutes les personnes qui ont participé à la réalisation des activités du 50^{ème} anniversaire

FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION

Photo de couverture

Autochtones de la région du bassin Tigre confrontés à l'industrie pétrolière

Photo Feconaco

Abréviations

Accessos est une association civile à but non lucratif située à Buenos Aires, elle a comme objectif principale la défense des droits des minorités sociales et le renforcement des organisations de la société civile.

APIB – Articulation des peuples indigènes du Brésil

CAFI – Centre amazonien de formation indigène

CAI – Conseil de conseillers indigènes (Consejo de Asesor Indígena), organisation paysanne de base intégrée par des communautés Mapuche de la province de Río Negro et de Chubut en Argentine ayant comme l'objectif principal la récupération de leurs territoires traditionnels et de leur culture.

CODECI – Conseil de développement de communautés indigènes

COIAB – Coordination des organisations indigènes de l'Amazonie brésilienne

CONDEF – Conseil délibératif et de contrôle

Feconaco – Fédération des communautés natives de la rivière Corrientes

Feconat – Fédération des communautés natives du Haut Tigre

FGC – Fédération genevoise de coopération

FUNAI – Fondation Nationale de l'indien

MCI – Mouvement pour la coopération internationale

Note

Peuples autochtones est la terminologie adoptée par les Nations Unies pour désigner « les peuples premiers ». Dans ce document, il est souvent fait mention des « peuples indigènes » pour désigner « les peuples premiers ». Cette terminologie provient de la traduction de l'espagnol (pueblos indígenas) ou du portugais (povos indígenas); terminologie employée dans les deux langues pour désigner « les peuples premiers ».

Table des matières

Abréviations	5
Avant-propos	8
Introduction	11
Capitalisation de trois projets du MCI dans le domaine des peuples autochtones	13
Brésil – Coordination des organisations indigènes de l'Amazonie brésilienne (COIAB)	14
Argentine – Récupération des territoires traditionnels dans les provinces de Rio Negro et Chubut.....	32
Pérou – Mise en place d'un programme de surveillance environnementale et renforcement de la fédération Kichwa du bassin Tigre Feconat en Amazonie péruvienne	42
Résultats de l'atelier sur les peuples autochtones	56
Conclusion	60
Annexes	62
Annexe 1 – Déclaration finale du 50 ^{ème} anniversaire du MCI.....	62
Annexe 2 – Présentation du MCI	66

Avant-propos

En 2012, le Mouvement pour la coopération internationale (MCI) célèbre son 50^{ème} anniversaire. Un demi-siècle d'engagement dans la coopération avec le Sud est une étape qui interpelle. Il y a 50 ans est apparue la volonté de mettre en œuvre une coopération Nord-Sud afin de combler les retards de développement dans les pays du Sud et permettre aux populations de ces pays de bénéficier d'un niveau de vie acceptable. Souvent envisagée en ses débuts en termes de rattrapage et de modernisation, cette coopération a traversé durant ces 50 ans de multiples étapes. Aujourd'hui, et notamment grâce aux travaux permettant de définir l'empreinte écologique, les approches et les solutions sont devenues multiples et complexes. Voulu pour devenir inutile dans les meilleurs délais, la coopération reste toujours aussi indispensable. Le contribuable s'interroge lui aussi: pourquoi après tant d'années, continuer à destiner une partie du budget des collectivités publiques à la coopération? Des questions viennent à l'esprit: Pourquoi cette coopération est-elle encore nécessaire? Qu'est-ce qui a empêché qu'elle devienne inutile? Y a-t-il des responsables? Les projets des ONG sont-ils inadaptés? Y a-t-il des modes de coopération mieux adaptés, plus efficaces que d'autres? Comment y voir clair?

A considérer l'expérience du MCI, il semble que la coopération des ONG du Nord avec le Sud est souvent, mais pas toujours, pratiquée dans la volonté de devenir inutile. Mais elle est souvent confrontée à des réalités politiques qui ne sont pas en cohérence avec cet objectif.

Du thème du 40^{ème} anniversaire du MCI: «Quelle coopération, quel partenariat pour quel développement?» au thème général du 50^{ème}: «Le MCI, 50 ans de coopération et après?», devenir inutile devrait toujours être l'objectif à rechercher. Les incohérences sont nombreuses, parfois elles sont à rechercher dans les cadres économiques, politiques et culturels ou dans la nature des projets.

Hypothèse pour l'avenir

L'expérience du MCI semble montrer que les modes de coopération les plus efficaces sont ceux portés par des partenaires du Sud qui, à partir de réalisations locales ou régionales déjà porteuses d'autonomie, aboutissent à des propositions de politiques publiques au Sud. Ces propositions, quand elles sont mises en œuvre, vont bénéficier à un nombre étendu de groupes, à une population beaucoup plus large que les bénéficiaires directs initiaux. Ces propositions peuvent avoir une répercussion non seulement locale, mais aussi régionale, voire nationale.

Si cette hypothèse se vérifie, cela signifie que les partenaires doivent être soutenus par des aides dont le terme n'est pas systématiquement limité dans le temps. Ces partenaires doivent pouvoir également disposer des moyens leur permettant de vivre leur vie démocratique interne et de disposer des infrastructures indispensables à leur travail.

Déoulant du constat, la coopération des ONG du Nord ne doit-elle pas être plus systémique et davantage intervenir en direction des politiques publiques des Etats du Nord et des organisations internationales?

Vérification de l'hypothèse

Cette vérification doit commencer au sein du MCI par la relecture de son parcours d'un demi-siècle, des actions et projets soutenus. Ont-ils apporté les changements sociaux espérés?

Pour répondre à cette question, le MCI réalise une « capitalisation » de son histoire, de processus poursuivis, de réflexions, de quelques projets soutenus. Pourquoi certains projets n'ont-ils pas abouti à un succès? Quelles sont les facteurs de réussite d'autres projets?

Ce travail a pour objectif de mieux cerner l'expérience du MCI, de tirer quelques leçons fortes et de s'exprimer quant à l'avenir de la coopération internationale.

La capitalisation a constitué le point de départ du 50^{ème} et a été complétée et enrichie au fur et à mesure de l'année 2012 avec ce qu'ont révélés les résultats des activités réalisées. En mars et avril 2012, trois débats publics ont eu lieu: le premier sur l'actualité de la conférence de Bandung de 1955, un deuxième sur l'ONU et un troisième sur les modes de coopération de la Suisse et de Genève. Chaque débat a été organisé en deux temps. Dans un premier temps, les intervenants se sont exprimés sur les thématiques des débats. Les résultats des débats sont présentés dans le cahier numéro 1 « Le MCI, 50 ans de coopération et après? ». Dans un deuxième temps, ils ont commenté l'hypothèse présentée ci-contre.

En octobre, le MCI a fait venir à Genève ses partenaires pour réaliser avec eux des ateliers permettant également de vérifier son hypothèse. Outre l'hypothèse centrale, les thèmes abordés au cours des ateliers concernaient: l'économie solidaire, les peuples indigènes et la formation. Cette semaine d'ateliers a abouti à la signature d'une déclaration (lire en annexe 1) définissant les limites du modèle actuel de coopération et proposant de nouvelles pistes à explorer.

Finalement, un film qui fait le point sur l'engagement et les questionnements du MCI a aussi été publié.

Le travail de capitalisation qui suit se situe à mi-chemin entre un rapport technique et un texte plus littéraire. Il est l'oeuvre de membres du MCI et de partenaires de terrain aux profils variés. Ce document reflète la diversité de ses auteurs.

Introduction

Le modèle dominant de développement « met en cause l'existence même de nombreux peuples autochtones, particulièrement quand leurs territoires recèlent des matières premières ou des sources d'énergie présentant un intérêt économique. Pour ce modèle dominant, les peuples autochtones et les populations traditionnelles représentent la dernière barrière à abattre ». C'est l'une des conclusions que les représentants de peuples et d'organisations autochtones d'Argentine, du Brésil, de Colombie et du Pérou ont tenu à rappeler lors des ateliers organisés à Genève, du 15 au 19 octobre 2012, par le Mouvement pour la coopération internationale (MCI) dans le cadre de son 50^{ème} anniversaire.

L'Argentine, le Brésil, le Pérou et la Colombie connaissent un fort taux de croissance économique lié en grande partie aux revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles avec, comme corollaire, une pression accrue sur l'environnement et les peuples autochtones. En Argentine, les terres ancestrales du peuple Mapuche, accaparées par l'Etat et redistribuées aux colons, sont exploitées au profit de l'agriculture et de l'élevage intensif. Au Brésil, les peuples autochtones sont menacés par l'agro-industrie, la construction de barrages et de routes, l'exploitation des forêts et des matières premières. Au Pérou, la situation est identique; rien que pour l'exploitation des ressources pétrolières, le gouvernement péruvien a attribué des concessions recouvrant près de 80% du territoire de l'Amazonie péruvienne. En Colombie, les peuples autochtones de certaines régions souffrent des conflits armés très violents et de la politique de méga-projets d'exploitation de mines d'or, de bois etc. Ces modes de développement ont des impacts sociaux-environnementaux graves tels que: déforestation, pollution des eaux et des sols, diminution de la biodiversité et des ressources en eaux. Ces impacts sont souvent synonymes de problèmes de malnutrition, de santé, de précarité et d'appauvrissement culturel pour les populations autochtones. Cette tendance se retrouve dans l'ensemble des pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale et plus généralement dans un grand nombre de pays en voie de développement. Cependant, les différences géographiques, politiques ou encore historiques, par exemple, entre les Mapuche d'Argentine, les Kichwa d'Amazonie péruvienne ou entre les Yanomami d'Amazonie brésilienne sont évidentes et doivent être prises en compte. Par exemple, la reconnaissance et la mise en oeuvre de droits pour les peuples autochtones diffèrent selon qu'il s'agisse du Brésil, de l'Argentine ou du Pérou. Au Pérou et en Argentine, les communautés autochtones ont des droits collectifs avec des titres de propriété communaux. Au Brésil, l'Etat n'a démarqué et ainsi protégé qu'une partie des Terres indigènes qui, dans leur totalité, représentent 12,5% du territoire national. Toutefois ces

territoires restent la propriété de l'Etat. A l'inverse de l'Argentine, le Brésil et le Pérou ont adopté des lois spécifiques sur la consultation préalable des peuples autochtones.

En fonction des réalités locales et pour défendre leurs terres, l'environnement, leurs droits et leurs cultures, les peuples autochtones s'organisent en fédérations, associations, coordinations, conseils. Toutes structures destinées à leur assurer une représentativité politique. Ces organisations sont, pour certaines, chargées de revendiquer des droits fonciers, pour d'autres un système de santé efficace, une éducation différenciée bilingue ou encore la mise en application d'instruments légaux assurant la consultation préalable, libre et informée des peuples autochtones, avant la mise en oeuvre de projets pouvant les affecter, une consultation prévue par la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail - OIT.

Pour atteindre ces objectifs, les organisations autochtones mettent en place des programmes de formation de base, de démarcation des terres, de communication, de surveillance environnementale. Elles entreprennent des actions légales, procèdent à des dénonciations publiques, exercent des pressions sur les pouvoirs publics et les institutions internationales.

Cette capitalisation revient sur trois projets accompagnés par le MCI, le premier concerne l'appui à la création de la Coordination des organisations indigènes de l'Amazonie brésilienne, la COIAB, entre 1989 et 2005. Le deuxième, le soutien à l'organisation Mapuche CAI (Conseil de Conseillers Indigènes), pour la récupération de leurs territoires traditionnels dans les provinces de Río Negro et de Chubut en Argentine. Le troisième, le renforcement de la fédération des communautés natives du haut Tigre, Feconat, et la mise en place d'un programme de surveillance environnementale pour cette fédération, confrontée aux impacts de l'industrie pétrolière en Amazonie péruvienne. Les deux derniers projets sont encore en cours.

La capitalisation de chaque projet a été rédigée par les porteurs de projet du MCI en coordination avec leur partenaire. Dans chaque cas, le contexte est brièvement présenté, suivi d'une présentation du projet avec ses forces et faiblesses et d'informations concernant la pratique du partenariat.

La dernière partie revient sur l'atelier « Peuples autochtones », organisé en octobre 2012 avec les partenaires. Cet atelier a permis d'analyser les différentes expériences en présence, de valoriser les spécificités de chacune, de revenir sur les difficultés et les menaces affrontées et de dégager les principes directeurs pour la mise en oeuvre de nouveaux partenariats.

**Capitalisation de trois projets
du MCI dans le domaine des peuples
autochtones**

Brésil – Coordination des organisations indigènes de l'Amazonie brésilienne (COIAB)

Par Gersem Baniwa, ancien coordinateur de la COIAB
Silvio Cavuscens, ancien conseiller de la COIAB
et Bernard Comoli, chargé de projet au MCI

Pendant le déroulement de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20), des représentants des populations autochtones du monde entier participent aux débats et aux manifestations sur le futur de la planète. Ci-dessous, le campement Terra Livre.

Photo ASCOM-COIAB



Contexte

Résumé de l'histoire du Brésil

Le passé lointain

Selon l'hypothèse la plus courante, le peuplement du continent américain s'est effectué par une migration venant d'Asie lors de l'abaissement du niveau de la mer, laissant un passage terrestre entre la Sibérie et l'Alaska, ce territoire appelé la Beringie se situe à l'emplacement de l'actuel détroit de Béring.

Il y a environ 50 000 ans, le niveau des eaux baisse de 60 mètres. Il baisse encore de 90 mètres; il y a environ 20 000 ans. Une autre hypothèse évoque une occupation par voie maritime depuis le littoral nord-ouest de l'Amérique du Nord. Les archéologues ont retrouvé des traces d'occupation humaine antérieures à 20 000 ans au Pérou et au Chili. Au Brésil, de récentes découvertes archéologiques font état d'une occupation humaine datant de quelque 60 000 ans dans l'État Nordestin du Piauí.

Au moment de la conquête espagnole à la fin du XVe et au début du XVIe siècle, on estime que le continent américain compte 53 millions d'habitants.

Une partie significative du territoire brésilien était déjà occupée par des populations de chasseurs et cueilleurs, il y a 16 000 ou 12 000 ans selon les lieux.

[Source: «A temática indígena na escola» p. 174, 178, 179]

L'arrivée des Européens

À peine deux ans après l'arrivée de Christophe Colomb aux «Indes occidentales» en 1492, le pape Alexandre VI contraint les rois d'Espagne et du Portugal à signer, en 1494, le «Traité de Tordesillas». Ce traité fixe la limite à l'ouest des îles du Cap Vert, des possessions du Portugal et, encore plus à l'ouest, les possessions de la couronne d'Espagne. C'est ainsi qu'une part significative du Brésil actuel échoit au Portugal. En 1500, Pedro Álvares Cabral «découvre» le Brésil, il devient possession portugaise. Entre 1532 et 1560, les Français tentent de s'installer sur le territoire. Un siècle plus tard, entre 1624 et 1654, ce sont les Hollandais qui cherchent à prendre la place des Portugais.

L'occupation portugaise s'est faite d'abord à partir du littoral avec un système de «capitaineries héréditaires». Progressivement, la colonisation s'étend vers l'intérieur,



Carte de situation des États de l'Amazonie brésilienne.

dépassant les limites fixées par le traité de Tordesillas. C'est l'époque de «l'Union Ibérique», et des expéditions des «Bandeirantes» vers São Paulo. La recherche de l'or et d'autres minerais entre 1720 et 1770 accentue la colonisation de l'intérieur.

Plusieurs guerres avec les voisins, et des traités fixent progressivement les frontières nord, ouest et sud du pays.

L'empire brésilien, la république, les militaires, la dictature

En 1808, la famille royale portugaise, fuyant devant les armées napoléoniennes, s'installe à Rio de Janeiro. En 1815, Jean VI élève le Brésil au rang de royaume. De 1822 à 1889, l'Empire brésilien connaît un essor considérable. En 1889, Pierre II est renversé par l'armée. Une république fédérative est proclamée: la «République des colonels». Le pouvoir réel est entre les mains des oligarchies qui possèdent la terre et les hommes. En 1930, la crise économique entraîne la chute du régime. Getulio Vargas est élu président en 1934. En 1937, il instaure un régime dictatorial. En 1945, il est déposé par les militaires. Il est réélu président en 1950. Mais l'opposition, liée aux intérêts étrangers, l'accule au suicide en 1954. Des gouvernements réformistes se succèdent. En 1964, à la suite d'un coup d'état militaire, les généraux accèdent au pouvoir jusqu'en 1985. La dictature restreint les libertés, réprime et torture ses opposants, contraignant de nombreux Brésiliens à l'exil.

Le retour de la démocratie

En 1979, le général João Figueiredo est placé à la tête du pays. Il amorce un retour à la démocratie. Le 28 août 1979, une loi d'amnistie est promulguée. De nombreux exilés retournent au Brésil. En 1985, les civils reviennent au pouvoir avec José Sarney. Le retour à la démocratie est marqué

L'Amazonie brésilienne couvre plus de 5 millions de km². Elle abrite une grande diversité de peuples, de cultures et de langues. La survie des peuples indigènes est synonyme de préservation d'une bonne part de la forêt amazonienne.



par l'élection d'une Assemblée nationale constituante. Elle commence ses travaux le 1^{er} janvier 1987 sous la présidence de Ulysse Guimarães. La nouvelle – et toujours actuelle – Constitution est votée le 5 octobre 1988. La participation populaire à l'élaboration de ce texte fondamental est intense car les citoyens peuvent présenter des « Amendements populaires ». Un amendement est soumis aux constituants s'il est présenté par trois entités de la société civile légalement constituée et signé par 30 000 citoyens. Ainsi 122 amendements, munis au total de 12 265 854 signatures, sont déposés à la Constituante. À cette époque, le Brésil compte 69 166 810 électeurs inscrits. En 1989, Fernando Collor de Mello est élu au suffrage universel. Accusé de corruption, il est « démissionné » en 1992. Depuis lors, plusieurs présidents ont assumé la charge suprême. En 2002, un métallo devenu dirigeant syndicaliste, Luiz Inácio Lula da Silva, plus connu sous le nom de Lula, est élu président de la république. C'est une première dans l'histoire du Brésil. Autre première en 2010, une femme, Dilma Rousseff, accède à la présidence. Elle commence son mandat ; en janvier ; 2011.

[Sources : Diverses Internet et Petit Larousse]

Les indigènes au Brésil

L'arrivée des Espagnols et des Portugais

Le 12 octobre 1492, Christophe Colomb prend pied sur l'île de Guanahani, il la baptise « San Salvador. » L'île est habitée par le peuple Taïno. Bien qu'identifiée sans certitude, l'île de San Salvador fait maintenant partie de l'archipel des Bahamas.

Les historiens nous disent que la population indigène de l'époque fut décimée en moins d'un siècle, en cause les maladies ou les mauvais traitements.

Le 26 janvier 1500, le navigateur espagnol Vincente Yáñez Pinzón accoste dans la région de Recife, et remonte la côte en direction du nord jusqu'à l'embouchure du fleuve Orénoque. En vertu du traité de Tordesillas imposé par le pape Alexandre VI en 1494, ces terres sont attribuées au Portugal. Le 22 avril 1500, l'amiral portugais Pedro Alvares Cabral débarque sur le site de Porto Seguro, au sud de l'actuelle ville de Salvador. En 1501, le Portugal envoie l'Italien Amerigo Vespucci pour effectuer une reconnaissance des côtes du nouveau territoire. Il rapporte en Europe du bois de brasil produisant une teinture rouge qui sera très prisée. Ce bois donnera son nom à la nouvelle colonie sous domination portugaise. Dans la relation avec les indigènes, les deux puissances ibériques de religion catholique ont la même attitude, les mêmes questionnements.

Les indiens sont-ils des hommes ?

Le système colonial qui réduit les indigènes à la servitude interpelle les missionnaires présents aux « Indes occidentales ». Les uns mettant en doute l'humanité des indiens et, par voie de conséquence admettant l'asservissement auquel ils sont soumis. Les autres, affirmant cette humanité, reconnaissent aux indiens le droit à la liberté et à la propriété. En juin 1537, le pape Paul III donne raison à ces derniers et condamne la mise en esclavage des indigènes.

Si les colonisateurs sont généralement d'accord sur le devoir de conversion des indigènes à la religion catholique, ils

divergent sur la manière d'y parvenir. L'empereur Charles Quint organise un débat à Valladolid pour qu'il se «*traite et parle de la manière dont devaient se faire les conquêtes dans le Nouveau Monde*». Le débat regroupe un collège de théologiens, de juristes et d'administrateurs. Il a lieu en deux séances, l'une en 1550 et l'autre en 1551. Il oppose Juan Ginés de Sepulveda à Bartolomé de Las Casas. Pour le premier, l'usage de la force est légitimée par le réalisme et la nature même des civilisations précolombiennes. Pour le second, la conversion doit être obtenue par une colonisation pacifique et une vie exemplaire. Les deux partis se déclarent vainqueurs. Sur le terrain, il est évident que les thèses de Sepulveda ont inspiré les colonisateurs.

L'extermination

L'histoire brésilienne est révélatrice des conséquences de la colonisation pour les peuples indigènes. Au XVI^e siècle, à l'arrivée des Portugais, le total des natifs vivant sur l'actuel territoire brésilien se situe entre 2,3 et 5 millions. En 1998, les indigènes vivant dans les Terres indigènes sont seulement 302 888. Au recensement de 2010, 817 900 personnes se sont déclarées «Indigènes», qu'elles habitent en zone urbaine [315 180], ou en zone rurale [502 780]. Les indigènes représentent maintenant 0,43% de la population du pays. Même si l'augmentation récente de la population indigène est réjouissante, il reste que la colonisation a failli entraîner l'extermination complète des «Peuples premiers» du Brésil. Les raisons de cette extermination sont diverses : l'asservissement, les maladies, les mauvaises conditions de vie, les massacres, etc.

Projet et partenariat

Généralités

Les prémisses

La relation COIAB – MCI a commencé par une rencontre entre Silvio Cavuscens et Bernard Comoli. En 1989, Bernard va à une conférence donnée par Silvio dans les locaux de la paroisse protestante de La Servette à Genève. Silvio est alors l'animateur de la «Campagne Javari» soutenue par «Terre des hommes suisse». Il s'agit d'une campagne d'information et de pression pour obtenir la démarcation de la terre indigène de la Vallée du Javari, dans l'Etat d'Amazonas, au nord-ouest du Brésil. À la fin de la réunion, à l'occasion d'une discussion informelle, Silvio explique à Bernard qu'en 1989 lors d'une assemblée, des organisations et peuples indigènes de l'Amazonie ont décidé de se coordonner au niveau de cette région du Brésil pour mieux défendre leurs droits, leur projet étant de créer la Coordination des organisations indigènes de l'Amazonie brésilienne – COIAB.

À cette époque, pour des questions d'organisation interne et de moyens financiers, «Terre des hommes suisse» décide de ne plus prendre en charge de nouveaux projets pendant quelques temps. Alors, Silvio demande à Bernard si le MCI peut entrer en matière pour un soutien à la nouvelle coordination indigène. Le MCI donne son accord. La raison première de son assentiment découle de la concordance du projet avec l'un des postulats du MCI, à savoir que les plus modestes doivent être les acteurs de leur destin. C'est bien le cas ici. Cependant, en raison de la complexité de la problématique indigène brésilienne, une condition est «imposée», soit l'implication de Silvio dans le suivi du projet. Cette condition est acceptée par l'intéressé lui-même et par les leaders indigènes de l'époque. Ces derniers demandent à Silvio d'être un conseiller de la COIAB. C'est ainsi que débute une relation d'une quinzaine d'années avec la COIAB. En 1998, Pascal Schmitz reprend la responsabilité du suivi du projet au MCI.

Les particularités du «projet» COIAB : un partenariat, une organisation indigène

Le MCI a déjà soutenu un projet «Peuples indigènes» en Colombie dans les années 70 avec Victor Daniel Bonilla* [auteur du livre «Serfs de Dieu et maîtres d'Indiens», éditions

Fayard, 1972, collection Anthropologie critique], un sociologue agissant comme «indigéniste». Le projet COIAB consiste à soutenir la création et la vie d'une organisation indigène, dirigée par des indigènes eux-mêmes, sans l'intermédiaire d'une ONG indigéniste locale.

D'autre part, la dynamique qui donne naissance à ce mouvement est établie à partir de nombreuses assemblées indigènes réalisées localement et régionalement, appuyées par l'Eglise catholique progressiste et diverses organisations indigénistes nées dans la deuxième moitié des années 70, et jusqu'à la fin des années 80.

Celles-ci permettent aux peuples indigènes de percevoir que bon nombre de leurs problèmes sont similaires et qu'il est nécessaire de s'organiser pour affronter l'envahissement de leur territoire, les conflits fonciers, les maladies, le manque d'assistance, l'impact des grands projets du Plan National d'Intégration de l'Amazonie - PNI promu par les gouvernements militaires.

La deuxième originalité du projet: la création de la COIAB est décidée au terme d'une assemblée réunissant des dirigeants d'organisations indigènes déjà constituées localement ou régionalement, mais sans liens entre elles au niveau de l'Amazonie brésilienne.

Les fondateurs de la COIAB ont voulu une organisation véritablement représentative des communautés locales. Jusqu'alors, souvent, les indigènes qui parlaient au nom des indiens avaient peu, ou plus aucun lien, avec leurs communautés d'origine. Les fondateurs ont voulu relever ce défi.

Une troisième particularité: il s'agit de structurer une organisation réunissant les peuples et organisations indiennes des neuf États de l'Amazonie légale: Amazonas, Roraima, Acre, Amapá, Pará, Rondônia, Mato Grosso, Tocantins et Maranhão. Une région regroupant plus de 60 % de la population indienne du Brésil et près de 80 % des territoires indigènes du pays. L'Amazonie brésilienne est un «univers»: 5 millions de km² et une grande diversité de peuples, cultures et langues. La survie des peuples indigènes est alors synonyme de préservation d'une bonne part de la forêt amazonienne, considérant que les territoires indiens représentent près de 22 % de l'Amazonie et 12 % de la superficie du Brésil. En dehors des exigences normales du suivi d'un projet financé par des fonds publics: description préalable du projet, budget, chronogramme et retour des rapports techniques et financiers, le MCI fait l'option de respecter les choix, les tâtonnements, parfois les échecs de son partenaire.

La conception qu'a le MCI dans sa relation avec ses partenaires, parmi eux la COIAB, est née de l'expérience acquise au long de décennies de solidarité au sein de la coopération et qui lui fit comprendre les difficultés et obstacles existants au sein du processus de prise en charge et autonomie des partenaires. Cela a marqué une position qui rejette l'assistanat, valorise la réflexion au sujet du vécu au sein des projets et stimule le débat participatif, mais respecte au-dessus de tout la gestion et l'orientation politique des organisations.

Regards sur le mouvement indigène de l'Amazonie brésilienne

Le texte ci-dessous a été écrit à deux mains. A la base, c'est un texte de 2005 rédigé pour un séminaire de la COIAB qui s'interrogeait alors sur son action. Gersem dos Santos Luciano Baniwa est philosophe, anthropologue et enseignant après avoir eu des responsabilités dans le mouvement indigène. Il est l'un des fondateurs de la COIAB. Comme l'indique son patronyme, il est Baniwa, un peuple amazonien vivant près de la frontière avec la Colombie. Une autre partie est rédigée par le sociologue Silvio Cavuscens qui a un engagement de plus de trente ans aux côtés des peuples indigènes. À la demande des dirigeants indigènes eux-mêmes, il a été conseiller technique de la COIAB jusqu'en 2006. Silvio a été un intermédiaire précieux pour le MCI qui a toujours été conscient de la difficulté de soutenir une organisation indigène naissante. L'analyse présentée ici interpelle, elle est riche de leçons pour les organisations indigènes d'abord, pour les organisations indigénistes et pour leurs partenaires ensuite. Elle intéresse particulièrement le MCI non seulement parce qu'il a été partenaire de la COIAB pendant 15 ans, mais aussi parce qu'il appuie maintenant des projets avec les peuples indigènes d'Argentine, de Colombie et du Pérou.

Introduction

La COIAB est fondée en 1989 par treize organisations indigènes de l'Amazonie brésilienne. La volonté des fondateurs est de coordonner les différentes stratégies de lutte engagées par les organisations indigènes. Il s'agit de renforcer le mouvement indigène organisé pour la défense

des droits collectifs des peuples indigènes conquis dans la Constitution de 1988. Ce renforcement a voulu être réalisé par l'articulation, la diffusion et l'amplification des luttes menées dans toute l'Amazonie et au Brésil.

Dans l'esprit des fondateurs, les sujets et les protagonistes de la lutte sont les organisations indigènes. La COIAB serait une instance et un espace de référence, d'articulation et de mobilisation de ces initiatives prises par les organisations indigènes. Le nom même de COIAB, une «coordination» est la traduction de cette volonté. Les fondateurs ne veulent pas d'une «fédération», ni d'une «confédération» qui caractériseraient une instance supérieure aux organisations constituant sa base politique et institutionnelle.

Pour répondre à cette caractéristique fondamentale la COIAB a défini quelques critères devant guider la composition même de la Coordination :

1. Les coordinateurs doivent être membres actifs, et de préférence responsables, des organisations membres.
2. Un système de tournus des coordinateurs d'une organisation indigène sera appliqué pour un laps de temps déterminé.
3. Les membres du Conseil délibératif et de contrôle doivent aussi être membres actifs et représentatifs des organisations de base.

Ces principes doivent éviter le retour d'un mode de lutte centralisé et personnalisé conduit par quelques leaders indigènes qui s'auto-désignent leaders nationaux sans avoir beaucoup d'insertion et de liens avec les communautés et organisations de base.

En très peu de temps, ces principes, critères et stratégies sont oubliés ou perdent de leur importance pour diverses raisons, mais surtout à cause de la présence active de la COIAB sur le plan national et international et les nouvelles demandes qui surgirent dans la relation face au gouvernement brésilien obligeant la COIAB à adapter ses stratégies initiales. Ceci, pour quatre raisons :

1. L'émergence de nouvelles organisations indigènes, avec de nouveaux dirigeants n'ayant pas connaissance du débat initial.

2. La croissance de l'importance de la COIAB sur la scène politique au niveau local, régional et national suscitant des intérêts politiques et économiques chez une partie des dirigeants indigènes.
3. L'augmentation du nombre des organisations membres et l'amplitude de son action sur le plan amazonien. À ses débuts, proche des peuples de l'État de l'Amazonas, elle eut à répondre progressivement aux demandes des peuples indigènes surtout ceux des États de l'Acre, Roraima et Rondônia et, plus tard, des autres États de l'Est amazonien.
4. La consolidation des principales organisations indigènes de base qui donnent la priorité à leur propre agenda au détriment de la COIAB.

Les changements observés dans la conduite de l'organisation sont avant tout le résultat des avancées et des luttes des indiens de l'Amazonie. D'un autre côté, ces progrès sont aussi des défis et des difficultés pour le fonctionnement de la COIAB. Initialement, la COIAB a été créée pour être au service des organisations indigènes et non pas pour mettre les organisations indigènes à son service.



La COIAB est fondée en 1989 par treize organisations indigènes de l'Amazonie brésilienne. La volonté des fondateurs est de coordonner les différentes stratégies de lutte engagées par les organisations indigènes.

Photo COIAB

Les avancées et les conquêtes

Depuis le milieu des années 80, trois facteurs ont permis la progression du mouvement indigène. Le premier tient au processus de re-démocratisation de l'Etat brésilien commencé en 1980. Le deuxième trouve sa source dans les droits indigènes inscrits dans la Constitution de 1988. Le troisième est l'émergence du mouvement indigène organisé avec le fort appui de partenaires et d'alliés.

Les droits indigènes dans la Constitution de 1988

La participation indigène au processus de discussion de la Constituante dans les années 1986, 87 et 88 est la première expérience qui a permis l'émergence des dirigeants et des organisations qui ont créé la COIAB en 1989. Cette participation indigène pour l'élaboration de la Constitution est appuyée par de nombreux alliés et sympathisants : des députés, des intellectuels, des missionnaires, des scientifiques et de nombreuses organisations sociales. Une telle mobilisation, de cette taille et de cette force, ne s'est plus répétée. Le succès de la mobilisation et de l'articulation indigènes à cette époque est dû d'abord à l'implication directe et articulée de dirigeants, d'organisations et de communautés indigènes de base. Mais aussi à l'implication coordonnée de nombreuses entités d'appui : le Conseil indigéniste missionnaire - CIMI, l'Opération Amazonie native - OPAN, l'Union nationale des peuples indigènes - Uni nationale, le Centre de travail indigéniste - CTI, le Centre écuménique de documentation et d'information - CEDI, l'Association brésilienne d'anthropologie - ABA, diverses autres associations indigénistes, des partis politiques, etc.

La consolidation du mouvement indigène organisé

On estime généralement qu'en 1985, il y a au Brésil moins de 50 organisations indigènes. En 1990 ce nombre est passé à 100. En 2002, rien qu'en Amazonie on en recense 300, en 2005 plus de 350.

Parallèlement à cette augmentation des organisations, on constate, depuis la moitié des années 90, une croissance démographique de la population indigène. À la fin des années 70, l'idée de l'extinction de la population indigène brésilienne était très répandue. Actuellement, on compte environ 818 000 indigènes dans le pays. Cette croissance démographique donne l'espoir d'un avenir à garantir par la

lutte, l'organisation et la consolidation des droits et de la citoyenneté.

Participation et occupation d'espaces politiques et administratifs

Dès les années 80, il y a progressivement une consolidation de la participation indigène dans différents espaces de politique publique traitant des questions relatives aux peuples indigènes. Il en va de même dans les instances politiques représentatives au niveau fédéral, des états et des communes.

Il y a maintenant des indigènes dans les sphères législatives et exécutives, surtout au niveau des états et au niveau fédéral.

Cette conquête a fait de la COIAB l'un des principaux porte-parole des peuples indigènes de l'Amazonie et du Brésil devant le gouvernement et la société civile.

La démarcation des terres indigènes

Dans cet important domaine des droits indigènes, des avancées significatives ont commencé avec la démarcation de la Terre Indigène Yanomami au début des années 90. Ce résultat est la conclusion d'une intense campagne nationale et internationale développée par les Indiens et leurs alliés. D'autres territoires indiens de grande envergure furent également reconnus, telle la vallée du Javari, le Haut Rio Negro, les territoires Ticuna, l'aire du Tumucumaque, les territoires Kayapó, et récemment, la Terre Indigène Raposa Serra do Sol dans le Roraima.

Une autre grande avancée est la création par le gouvernement fédéral avec l'appui de la coopération internationale du «Programme de protection des forêts tropicales» et des terres indigènes de l'Amazonie légale - PPTAL. Ce programme a permis d'accélérer la démarcation des terres indigènes dans cette partie du Brésil. C'est le premier programme introduisant la participation indigène de manière systématique. C'est aussi le résultat de fortes pressions et mobilisations indigènes à l'occasion de la Conférence de Rio en 1992.

Les politiques différenciées de santé et d'éducation

La participation et l'implication plus grandes de dirigeants indigènes dans les discussions, formulations et réalisations de politiques publiques destinées à leurs communautés a permis la définition de nouveaux concepts et pratiques

principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement durable. (Programme «Projet démonstratif des peuples indigènes» – PDPI entre autres).

Le succès de ces politiques passe nécessairement par l'engagement des communautés indigènes elles-mêmes.

Ces politiques ont permis la formation de professeurs indigènes et d'agents indigènes de Santé – AIS; la création des districts sanitaires spéciaux indigènes – DSEI; l'enseignement bilingue, la production de matériel didactique spécifique et les innombrables expériences-pilotes d'écoles indigènes avec un cursus différencié sont d'autres exemples de changements.

Programmes et projets de développement soutenable

La participation indigène a encore permis la réalisation d'initiatives de développement soutenable, notamment dans le domaine de produits de subsistance des communautés. D'autre part, des organisations indigènes sont parvenues à se consolider institutionnellement réussissant à établir des relations prometteuses avec divers organismes publics et privés pour le financement de projets de développement soutenable avec l'appui direct de la coopération internationale.

Points faibles, difficultés et problèmes

Pour comprendre les difficultés que traverse le mouvement indigène, et en particulier la COIAB, il faut avoir à l'esprit quelques causes ou origines des principaux problèmes rencontrés. La COIAB a grandi, mais ses structures institutionnelles (capacité de décision et mises en œuvre de ces décisions) ainsi que ses ressources humaines n'ont pas suivi cette croissance.

1. Le modèle d'organisation adopté, copié sur celui des «Blancs», ne semble pas avoir été compris par les communautés indigènes et par la majorité des dirigeants avec comme résultat la distanciation de leurs bases. Le modèle d'association adopté jusqu'à ce jour est très éloigné des réalités des communautés; il n'est ni compris ni assumé par elles. Au contraire, les communautés le perçoivent comme un quelconque organe du gouvernement

ou de la société blanche. Il l'assimile à une relation paternaliste.

2. Les capacités structurelles et institutionnelles des organisations indigènes n'ont pas assumé les demandes et les responsabilités. Elles ont conquis des espaces de représentation politique importants, aux niveaux local, régional et national. Elles assument des responsabilités politiques et techniques importantes, mais elles ont dû affronter de sérieuses difficultés pour ajuster ou perfectionner leurs structures politiques et administratives prenant en compte la complexité des nouvelles demandes.

3. Les organisations indigènes n'ont pas investi dans la formation politique et technique de leurs dirigeants. Dans de nombreux cas, les dirigeants les plus formés n'ont pas trouvé de place à l'intérieur des organisations indigènes car ils représentaient une menace pour les personnes en fonction ou pour les groupes dominants. La COIAB n'a compris que tardivement l'importance de former les dirigeants et représentants indiens. Ce n'est qu'en 2006 qu'elle structurera enfin le Centre de formation indigène – CAFI à Manaus dans le but de préparer de jeunes leaders pour le mouvement indien.

Ce cours se déroule en étape de 4 mois, pour des jeunes étudiants sélectionnés au sein des peuples indigènes de toute l'Amazonie. Une des conditions est qu'ils aient suivi l'école moyenne (jusqu'à la 9e année). Différents thèmes d'actualités y sont abordés, tels que: anthropologie, histoire du mouvement indien, mouvements sociaux en Amazonie, administration et comptabilité de base, informatique, gestion territoriale, développement durable, etc.

Toutefois, considérant que ce cours n'était pas destiné aux actuels gestionnaires des organisations locales et régionales, la COIAB et ses organisations membres continuèrent à ressentir les carences d'une formation politique et technique spécifique.

Dans les relations avec le gouvernement et la société civile

1. Les peuples amazoniens définirent tout au long des dernières années diverses stratégies de lutte face au gouvernement, selon le moment et les intérêts politiques en

jeu. Mais, à long terme, ils ne réussirent pas à définir des politiques indiennes plus consistantes.

2. L'absence de débats permanents et systématiques sur les thèmes intéressant les peuples indigènes empêche l'établissement de lignes directrices communes pour la formulation de politiques publiques destinées aux peuples indigènes. Les propositions défendues par les organisations, ou les dirigeants indigènes, sont fragmentées et manquent de consistance. Si de très bonnes propositions sont défendues, d'autres manquent de fondement ou ne sont pas assez débattues avec la base. Cela se vérifie dans les discussions relatives aux politiques de santé, d'éducation et de droits indigènes, etc.
3. La participation indigène dans d'importantes instances publiques, délibératives ou consultatives locales, régionales et nationales est peu productive, servant beaucoup plus à légitimer les intérêts du gouvernement qu'à défendre et garantir les droits indigènes. En cause le manque de formation politique et technique des représentants indigènes.
4. L'absence d'une stratégie claire dans la relation avec le gouvernement, les alliés, les partenaires et la société en général n'est pas sans effets. Les prises de positions politiques exprimées par les leaders au nom de l'organisation manquent de légitimité, parfois elles sont prises sans être nécessairement le fruit d'un débat au sein des instances prévues à cet effet. Ainsi elles sont plus le résultat de l'expérience politique acquise par les leaders qu'une volonté collective mûrement construite. En ce sens, elles sont également sujettes aux erreurs ou au manque de connaissance des dossiers en discussion.

Participation au mouvement indigène national et international

Dans les années 90, le mouvement indigène amazonien, à travers la COIAB et d'autres organisations de base, est plus présent dans les luttes du mouvement indigène national et international. La COIAB participe au développement d'actions stratégiques avec le Conseil mondial des Peuples Indigènes - CMPI, avec la Coordination des Organisations Indigènes du Bassin amazonien - COICA. Elle a une participation décisive dans la création de la Commission

d'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil - CAPOIB. Cette dernière ne dure pas, principalement car elle n'a pas réussi à contourner les problèmes dus au manque de représentativité face aux organisations régionales. Alors, durant quelques années, par le biais d'un Secrétariat monté à Brasilia, la COIAB prend en charge le rôle de cette représentation, principalement articulée avec les peuples du Nordeste du Brésil, cherchant à accompagner les principaux débats de la question indigène dans les différentes sphères du gouvernement. Les problèmes de gestion interne causent la réduction de la présence de la COIAB.

Relation avec la base

Au fil du temps, au sein des organisations indigènes, les exigences posées par la gestion des organisations provoquent une tendance généralisée de réduction des contacts avec les organisations membres, locales ou régionales. C'est également le cas pour la COIAB. L'équipe de la Coordination concentre ses énergies pour répondre aux demandes de représentation politiques et institutionnelles et pour affronter certains débats épineux du moment. Les relations avec les bases du mouvement se restreignent chaque fois plus à la participation ponctuelle de représentants de la COIAB à des assemblées régionales ainsi qu'à certaines actions ou mouvements pour résoudre des questions ponctuelles. Les contacts et possibilités de discussions politiques pour la définition de stratégies du mouvement indien amazonien sont réduites aux rencontres du Conseil délibératif - CONDEF, aux Assemblées générales et à certains moments d'articulation politiques de poids et qui permettraient au mouvement indien de discuter et définir ses stratégies politiques. C'est le cas pour les mobilisations indiennes à différents niveaux et degrés d'importance, telles que, pour n'en citer que quelques-unes :

- Forum de Société Brésilienne pour le Progrès de la Science - SBPC ;
- Mobilisation « Avril indigène » ;
- Rencontre parallèle indigène lors de la Conférence Eco 92 ;
- Forum Social Mondial, à Porto Alegre ;
- Mobilisation des bases du Groupe de travail amazonien - GTA ;
- Mobilisation pour le statut des sociétés indiennes à Brasilia ;
- Mobilisation des populations touchées par les barrages

hydroélectriques;

- Mobilisation politique pour l'élection de Lula et l'élaboration d'un agenda des demandes indiennes au niveau national;
- Marche indienne à Brasilia pour la défense des droits indigènes;
- Manifestations diverses pour la démarcation de Raposa Serra do Sol et d'autres territoires indigènes;
- Marche indienne à Manaus pour la reconnaissance des droits indiens, à la fin du premier mandat de Lula (avec l'acte symbolique de brûler en place publique la lettre d'engagement prise en charge par Lula);
- Nombreuses manifestations face aux difficiles conditions de santé au sein des Districts sanitaires spéciaux indigènes - DSEI's, etc.

Des moments de réflexion

Avec la participation active de représentants du CONDEF, la COIAB met sur pied des groupes de réflexion ou de travail qui comptent. Y participent aussi des leaders plus expérimentés ainsi que des représentants d'institutions alliées dans le but d'identifier les principaux problèmes et de leur trouver des solutions. La COIAB réoriente son travail et sa dynamique à partir de ces travaux.

Peu d'engagement politique et financier des communautés de base avec leurs organisations

Les communautés indigènes considèrent la COIAB comme une institution équivalente à la Fondation Nationale de l'Indien - FUNAI. En conséquence, au lieu de contribuer à leur existence, elles en attendent aide et autres avantages matériels. Il se crée une relation biaisée de paternalisme et de clientélisme, une relation équivoque de corporatisme politique basée sur l'échange de faveurs matérielles ou politiques entre groupes manipulant le fonctionnement de l'organisation au gré de leurs intérêts. Elle devient très visible à l'occasion des élections pour les directions et coordinations. Le manque d'une bonne compréhension du rôle des organisations indigènes de la part des communautés de base qui les ont créées a eu pour effet qu'elles n'ont pas perçu l'obligation de les appuyer politiquement et financièrement. «Celui qui crée doit soutenir».

Structure interne de la COIAB

Les instances délibératives et exécutives sont inadaptées et inefficaces. Les instances de décision, de planification et d'exécution suffisantes au début, sont vite devenues inadéquates à mesure que les responsabilités politiques et techniques, les espaces conquis et les activités devenaient plus complexes.

L'Assemblée générale

L'AG est l'instance délibérative supérieure de l'organisation. Alors que les premières assemblées sont spontanées et participatives. Rapidement, elles se transforment en espace de lutte politique entre les régions pour prendre en charge la coordination exécutive de l'organisation. Il y a en ce sens une nette tentative de maintenir l'hégémonie des organisations de l'État de l'Amazonas au détriment des autres États. Aujourd'hui, l'Assemblée générale est devenue une instance essentiellement utile à l'élection des coordinateurs et à chaque fois son rôle de définition des grandes lignes directrices et des stratégies politiques de lutte de la COIAB avec ses organisations membres perd de l'importance. De fait, les organisations membres n'arrivent pas à accompagner la mise en oeuvre de ses décisions.

Les processus électoraux pratiqués lors des dernières assemblées générales ont tendance à copier les pratiques partidaires des «Blancs». L'intérêt de l'organisation et le renforcement du mouvement indigène ne sont plus ce qui prime. Les élections sont devenues des occasions de disputes de type corporatiste de groupes ou de régions pour le contrôle de l'organisation alors que le travail à réaliser devrait être l'expression de la diversité et de la richesse ethnique, géographique et environnementale de l'Amazonie brésilienne.

Le Conseil délibératif et de contrôle - CONDEF

Dans toute l'existence de la COIAB, le CONDEF est l'organe qui a le plus failli à son rôle. Les nombreuses crises qu'a vécu la COIAB auraient été évitées si le Conseil avait assumé son rôle délibératif, de planification et de contrôle des activités de la Coordination exécutive.

La cause première de ce dysfonctionnement semble être le fait que les membres du Conseil et les organisations indigènes ne comprennent pas clairement son rôle. Le Conseil a davantage servi de consultant pour la Coordination qu'il n'a assumé ses fonctions.

Sonia Guajajara, vice-coordinatrice de la COIAB, réunie avec des indigènes mobilisés contre la construction du barrage hydroélectrique Belo Monte. Belo Monte, sur le rio Xingu, sera le troisième plus grand barrage au monde.

Photo COIAB



Une autre cause pourrait être le manque de critères pour le choix des conseillers sur lequel les organisations de bases n'ont que peu d'emprise. Il serait même possible d'affirmer que les problèmes liés au manque de participation et d'intervention des conseillers au sein de la COIAB proviennent du fait que leurs organisations locales et régionales ont connu elles aussi, les mêmes problèmes de représentation politique. Certains conseillers ne possèdent plus la légitimité nécessaire de leur base politique, cette dernière se trouvant isolée, incapable de comprendre les méandres du processus organisationnel complexe auquel elle appartient.

Cette situation est aussi la conséquence d'un manque de formation politique des conseillers. La même remarque est valable pour les leaders occupant des fonctions dans les autres espaces, par exemple les Conseils municipaux ou Conseils de district sanitaire.

La Coordination exécutive

La Coordination exécutive est une instance composée de dirigeants indigènes élus par l'Assemblée générale électorale, ayant lieu tous les trois ans, pour mettre en pratique les lignes directrices, les stratégies et les actions définies par l'AGE et le CONDEF.

Cela ne fonctionne pas toujours ainsi. Souvent la Coordination se sent autonome avec tous les pouvoirs pour définir ce qui est juste ou erroné pour le mouvement indigène. Le premier défi est de savoir dépasser la vision individuelle des directions et des coordinations des organisations indigènes.

Le pouvoir politique et financier monte souvent à la tête

et embrouille l'esprit de certains, alors que le pouvoir et le prestige ne sont pas ceux des dirigeants, mais ceux du mouvement indigène.

Au début de la COIAB et des organisations indigènes, il est difficile de trouver des leaders désireux d'assumer les fonctions exécutives. À l'époque, les organisations n'ont pas tant de pouvoir politique et financier, ni de prestige. Actuellement, la difficulté n'est pas de trouver des candidats, mais d'éviter les disputes.

Le deuxième problème est de concilier l'emploi du temps chargé des dirigeants et la nécessité d'une formation politique et technique sans lesquelles la capacité d'intervention dans la défense des droits indigènes reste limitée.

Un autre défi est de concilier, au sein de la Coordination, la coexistence de leaders de différentes ethnies, de différentes cultures et niveaux de formation, tout en assurant un minimum d'unité et de cohérence entre eux. Si les dirigeants n'arrivent pas à s'entendre entre eux, comment des centaines d'autres peuples, organisations et les milliers de communautés indigènes répandues dans toute l'Amazonie pourraient-ils le faire ?

Deux domaines méritent l'attention en matière de formation : les capacités techniques incluant les besoins de formation en administration et les capacités d'ordre politique. Les dossiers relatifs aux droits indigènes et les nombreuses instances délibératives ou consultatives auxquelles participent les dirigeants (elles traitent des problèmes institutionnels, de la santé, de la culture, de l'éducation, de l'environnement, etc.) supposent une solide formation technique. De plus elles requièrent une solide formation politique, permettant de comprendre le fonctionnement de la société brésilienne, le processus électoral, le rôle spécifique

des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire en leurs différentes instances sans oublier la dynamique des partis et des hommes politiques.

Les problèmes administratifs sont aussi anciens que l'existence des organisations indigènes. À la différence que, progressivement, le montant des ressources est devenu très important; surtout pour les organisations qui gèrent projets et conventions avec les administrations publiques.

Plusieurs problèmes sont observés dans les pratiques administratives, au sein de la COIAB et des organisations indigènes. Par exemple, il arrive que des techniciens sérieux ne restent pas longtemps en fonction quand ils dérangent les volontés autoritaires des dirigeants.

Le recrutement de personnel est parasité par l'absence de transparence, de principes et de critères éthiques et professionnels.

L'absence de transparence dans les processus administratifs d'utilisation des ressources financières engendre des irrégularités et rend difficile la fourniture des rapports techniques et financiers aux bailleurs de fonds et aux communautés indigènes. La conséquence est la perte graduelle de la crédibilité des organisations indigènes auprès des institutions d'appui financier et/ou politique.

Des difficultés à relativiser

Les problèmes de gestion que nous avons mentionnés ci-dessus méritent toutefois une autre réflexion. Il est vrai que le niveau des exigences posées aux organisations indiennes est extrêmement élevé quand on considère leur profil et le contexte dans lequel elles furent constituées.

De fait, sans vouloir justifier ou excuser les leaders indiens, ces problèmes existent de la même manière dans bon nombre d'organisations ou même d'entreprises possédant les structures, les ressources humaines, l'expérience nécessaire pour exercer une excellente gestion. De fréquentes erreurs d'évaluation ou de planification sont observables même dans les meilleures institutions. Lors d'une recherche réalisée pendant deux décennies sur les prises de décisions auprès d'exécutifs du monde des entreprises (publiée dans la revue; *Exame*), le professeur Paul Nutt, du Fisher College of Business, de l'Université de l'Ohio, est arrivé à une conclusion détruisant le mythe des exécutifs spécialistes en décisions.

Après avoir étudié plus de 400 décisions prises par des exécutifs des États-Unis et du Canada, il conclut que la moitié

des décisions prises se transforme en échecs. Les principales raisons sont: un principe initial faussé, le choix d'alternatives qui maintiennent le statu quo, la persistance dans des décisions antérieures fausses, la non-recherche des évidences confirmatoires et l'exclusion du processus de décision des opinions contraires, les préjugés dans les impressions, le manque d'humilité, etc.

Cela dit, rien de fondamentalement différent de ce qu'ont vécu la COIAB et ses organisations membres. Toutefois, considérant la relativement courte trajectoire historique de la COIAB et du mouvement indien malgré les erreurs commises, d'importantes leçons en furent tirées. Le plus étonnant est que ce processus d'apprentissage fut assimilé de manière pratiquement autonome, reproduisant un peu les formes traditionnelles de transmission des connaissances dans les villages: copiant, reproduisant les gestes, les discours, les nouveautés, par un processus empirique «d'apprendre en faisant», en mettant en pratique, en essayant, en répétant sans cesse jusqu'à l'assimilation pleine des connaissances. En ce sens, on ose affirmer que malgré l'ensemble des problèmes vécus qui, dans certaines situations, affaiblissent les organisations et portent atteinte aux relations entretenues avec leurs alliés, ces difficultés n'ont pas annulé la dynamique d'organisation et de lutte du mouvement indien. Cela provoqua, par contre des changements importants dans le mode d'action des leaders et représentants indiens.



Mobilisation indigène contre la construction du barrage Belo Monte.
Photo COIAB

Les ressources financières des organisations indigènes

Un des plus grands problèmes des organisations indigènes est leur propre financement. La majorité des organisations sont totalement dépendantes de ressources externes venant de la coopération financière nationale et internationale. Cette situation est préoccupante dans la mesure où les ressources se réduisent, notamment en raison du manque de crédibilité des organisations indigènes en ce qui concerne leur capacité à gérer les ressources et à assumer des responsabilités administratives.

La création d'organisations a offert la possibilité de discuter et d'adopter de nouvelles stratégies pour essayer de réduire cette dépendance. Mais les solutions pour sortir de cette dépendance en trouvant des ressources par d'autres moyens restent à trouver.

Les conventions de santé

Les conventions de santé assumées par quelques organisations indigènes, dans leur grande majorité les principales organisations membres de la COIAB, la COIAB elle-même, ainsi que des organisations indigènes d'autres régions du Brésil, ont mis en évidence le manque de capacités techniques et administratives de celles-ci.

En trois ans (2002, 2003 et 2004) cinq organisations ont connu des difficultés majeures. Le plus grave est que cela a provoqué un affaiblissement politique du mouvement indigène. Ces difficultés ont détourné l'attention de la priorité des organisations qui est la défense des droits des peuples indigènes.

Les organisations indigènes n'étaient pas préparées à assumer les responsabilités de gestion des ressources publiques de l'ampleur des conventions de santé indigène. Mais plus que cela, les organisations indigènes eurent vraiment l'espoir de voir se résoudre une fois pour toutes les graves déficiences du service de santé des communautés indigènes. Vu l'ouverture du gouvernement, elles pouvaient pour la première fois participer à un tel processus et elles espéraient que leurs luttes porteraient enfin leurs fruits. Malheureusement, cela dura peu.

Le plus grand problème est d'ordre politique. Brutalement affaiblies, les organisations indigènes ont connu de profondes crises politiques internes avec plusieurs destitutions de directeurs et de coordinateurs. Ces organisations ont perdu leur crédibilité auprès de leurs alliés et partenaires. Plus grave est l'atteinte à leur légitimité pour continuer la lutte politique de défense des droits indigènes.

Le déclin du mouvement indien

Il est nécessaire d'ouvrir une parenthèse en relation avec cette dynamique et les causes qui entraînent la COIAB et bon nombre d'organisations indigènes dans la boue. Il est important d'observer que les organisations indiennes, pour pouvoir exister au sein de la société brésilienne, durent se soumettre aux mêmes exigences que celles imposées aux organisations non gouvernementales, en termes de structure, gestion administrative, règles fiscales, etc.

En devenant des ONG, les organisations indiennes ont été amenées à travailler à cheval sur deux univers totalement différents. D'un côté, des communautés et des dynamiques sociales et organisationnelles basées sur la culture traditionnelle, en fonction des besoins de la collectivité, de l'autre le monde des « blancs » où la lutte passe par la bureaucratie, la représentation politique, la pulvérisation des thématiques indiennes et une dynamique complexe de lutte pour le pouvoir. De plus, ce monde est fondamentalement par un système économique qui favorise le « marché », la compétitivité et l'individualisme des dynamiques sociopolitiques difficiles à comprendre.

Une constatation : impossible de travailler de manière simultanée et avec la même intensité sur les deux plans. Les distances géographiques, les difficultés de communication et les coûts élevés pour pouvoir se conformer au modèle ont réduit les possibilités d'établir un pont entre ces deux mondes. Plus que cela, la réalité du travail politique vécue par les leaders de la COIAB et d'autres organisations devint chaque fois plus difficile à être comprise par les leaders traditionnels.

De ce fait la distance entre eux ne fit qu'augmenter inexorablement, sans que les instruments démocratiques de participation mis en place (Conseil Délibératif, Coordination



Mobilisation du réalisateur James Cameron au côté de la COIAB contre la construction du barrage Belo Monte.

Photo ASCOM-COIAB

rotative, Coordination amplifiée, rencontres pour discussions de thèmes spécifiques ou encore grandes mobilisations indiennes), fussent suffisants ou adaptés aux réels besoins du mouvement indien.

Les demandes s'accumulèrent sur les équipes de coordination et de direction de ces organisations, avec des exigences croissantes, des problèmes de tout ordre, laissant les leaders dans une profonde solitude. De leur côté, les leaders traditionnels, se sentant progressivement exclus du monde des « blancs », se renfermèrent sur eux-mêmes et eurent comme première réaction d'ignorer les organisations et ses représentants politiques. Les conséquences ne se firent pas attendre.

La conquête des droits indiens et la mise en oeuvre des politiques publiques

Il est nécessaire de reconnaître les acquis des peuples et organisations indigènes sur le plan de leurs droits. La COIAB a le mérite de l'avoir compris. À partir de ces luttes, de profonds changements juridiques marquèrent la relation de l'État Brésilien avec les peuples indigènes.

Ce mouvement est effectivement le fruit de tout un processus de lutte politique des peuples indigènes au Brésil qui s'est intensifié lors de l'Assemblée nationale constituante et qui a abouti avec la Constitution de 1988. Elle est extrêmement favorable aux droits des peuples indigènes et elle modifie substantiellement le rôle « assistantiel » que l'État brésilien maintenait jusqu'alors, considérant que les indiens étaient partiellement incapables, d'où le besoin d'une

tutelle établie sous la responsabilité de la FUNAI.

La nouvelle constitution reconnaît enfin le droit à l'usufruit de leurs terres traditionnelles et garantit le droit à leurs coutumes, langues et traditions.

L'arrivée de la COIAB dans cette phase post-constitution représente en effet le désir de lutter pour que les droits enfin promulgués soient effectivement mis en oeuvre.

La création du sous-système de santé indigène à travers des Districts sanitaires spéciaux indigènes - DSEI's, les possibilités ouvertes dans le domaine de l'éducation différenciée replacée dans son contexte, la protection territoriale sous l'égide de la FUNAI et du Ministère de la justice, la possibilité de penser une gestion des territoires à partir des connaissances et besoins collectifs des peuples indigènes, donnent de nouvelles possibilités en terme d'autonomie.

La COIAB concentra ses efforts pour assurer le respect de ces droits. Pour cela, elle réalisa un travail d'information d'importance indéniable dans l'histoire de lutte des peuples indigènes d'Amazonie et même du Brésil. Elle a contribué à donner une énorme visibilité aux problèmes indiens, permettant à la société brésilienne de mieux comprendre les enjeux. Elle a rendu possible des échanges extraordinaires entre leaders, professeurs, agents de santé et aussi entre jeunes étudiants, vieux chamanes et femmes courageuses. En différents moments, elle a créé des synergies et de l'espoir qui resteront marqués dans la mémoire des peuples indigènes.

Toutefois, les défis se situant chaque fois plus dans le champ strictement politique pour faire en sorte que les lois puissent être appliquées, il s'agissait d'affronter la lourdeur de l'administration publique, les énormes résistances imposées par les intérêts économiques convoitant les terres indiennes et les préjugés, fruits d'un processus colonial

imprégnant encore fortement les mentalités.

À ce moment historique de la COIAB, il est clair que le travail organisationnel est animé beaucoup plus par le courage, la volonté et le désir réel de s'organiser de nombreux leaders de base, que par l'expérience et la capacité acquise en terme de gestion administrative et de réelle compréhension des enjeux politiques.

Au fil du temps, cette énergie laisse place à une certaine désillusion des leaders face au marasme de l'administration brésilienne et au manque de respect pour la parole donnée. Les droits s'estompent peu à peu pour laisser place à des doutes et des violations chaque fois plus profondes. La complexité des relations ne fait que s'accroître et les



Mobilisation de la société civile brésilienne à Brasilia contre la construction du barrage Belo Monte.

Photo COIAB

objectifs paraissent toujours plus difficiles à atteindre. Les stratégies des assemblées ont perdu leurs forces. Le langage technique en usage dans les circuits gouvernementaux paraît chaque fois plus indéchiffrable. Les leaders sont pris dans un engrenage sans même s'en apercevoir, transformant leurs rêves en cauchemar. Il n'y a ni début ni fin. Comment identifier un interlocuteur capable de donner des réponses? Personne n'assume la responsabilité des

questions en jeu. Ils n'arrivent pas non plus à s'extirper de ce monde envoûtant qui les traite comme des hommes d'États avec bon nombre d'avantages personnels.

Il pourrait être intéressant d'ouvrir ici une autre parenthèse pour essayer de comprendre l'attraction exercée sur les peuples indigènes par cette société de consommation et son attirail séduisant d'objets de tous types, de symboles arrivant progressivement, mais infailliblement dans les villages indigènes et atteignant d'autant plus leurs organisations.

La plus grande fréquentation des villes par les leaders et représentants indiens, le pouvoir exercé par l'acte d'acheter quelque chose, associé au pouvoir qu'offre l'argent dans toute sa dimension – il concurrence directement le système traditionnel de troc – représentent des éléments que nous ne pouvons pas négliger en ce qui concerne l'influence d'une société dominante, celle des « blancs » sur d'autres sociétés minoritaires. Ceci a qu'on le veuille ou non, de fortes influences sur le comportement de jeunes leaders.

Nous savons que les relations traditionnelles d'échange et les décisions politiques des peuples indigènes amazoniens visent avant tout le bien-être du groupe familial auquel les leaders sont directement associés.

Les nouveaux leaders n'agissent pas différemment. Face à tant d'attraits, de pouvoir personnalisé, d'avantages, ils reproduisent, à une autre échelle, ces mêmes relations d'échange et de favoritisme.

En ce sens, la relation de cette société dominante sur les peuples indigènes présente différents aspects qu'il sera nécessaire d'analyser pour comprendre la situation en profondeur.

Si d'un côté les droits octroyés lors de la constitution de 1988 permettent effectivement la pleine reconnaissance des droits indiens, la réalité vécue jusqu'à l'heure actuelle démontre clairement le manque de volonté politique du gouvernement de mettre en oeuvre ce qui a été défini par la loi. Ainsi, le système de santé est un désastre. Concernant l'éducation indigène, les responsabilités partagées entre le gouvernement fédéral, les états et les municipalités ne sont pas définies, ce qui laisse ce service important dans le flou total. Le statut des sociétés indigènes reste dans les tiroirs du Congrès national. Nombre de lois nécessaires ne sont pas votées, par exemple la loi sur l'exploitation minière dans les terres indigènes ou la loi sur la propriété intellectuelle devant protéger les connaissances traditionnelles des peuples indigènes. Les terres indigènes sont de plus en plus

envahies. Les droits territoriaux sont violés avec le désir des forces en présence de revoir le processus de démarcation pour favoriser les intérêts miniers et les grands projets du Programme d'accélération de la croissance - PAC.

Dans ce contexte, le jeu politique dans lequel les leaders indigènes sont enfermés semble avoir pour objectif de neutraliser la résistance des peuples indigènes par le biais d'instruments de contrôle social, édifiés pour répondre davantage aux intérêts de l'État et de ses institutions qu'aux peuples indigènes. Une certitude: les mécanismes de désarticulation utilisés par le gouvernement furent d'une étonnante efficacité, justement à cause de la fragilité qu'ils mirent en évidence.

Au long de cette trajectoire, il est indéniable que le mouvement indien est nettement plus dynamique, réactif et organisé qu'à ses débuts. L'articulation passant par les rencontres et les assemblées locales et régionales, les décisions sont d'avantage prises collectivement, et les revendications ont pour cible un gouvernement et des politiques publiques plus clairement identifiés.

Avec l'ouverture politique de l'Etat brésilien, la situation change progressivement. Il y a plus de leaders qui dialoguent avec le gouvernement, mais de diverses manières, avec comme conséquence la fragilisation des luttes politiques qui n'est pas exclusive au mouvement indien, d'autres mouvements sociaux souffrent des mêmes maux, par exemple: le Mouvement national des seringueiros, le Mouvement des sans terre, etc..

Il est important de comprendre l'impact que représente ce processus pour les peuples qui ont survécu jusqu'à nos jours. Les organisations représentent la possibilité séduisante d'affronter le monde avec d'autres armes, mais toujours dans une profonde relation d'inégalité. Les problèmes de gestion ou éthiques qui en découlent, si injustifiables qu'ils soient, ne sont qu'une dure étape dans l'histoire de lutte et de résistance des peuples indigènes. Ce qui est arrivé aux organisations n'est pas le reflet de la volonté des peuples indigènes, car leur vision, leur désir, leur idéal continuent d'être vivants. Il est intéressant de se poser la question de savoir, si les organisations structurées comment elles le sont, représentent une phase, une étape nécessaire dans la recherche d'une voie plus autochtone et déterminante pour le futur des peuples indigènes ?

La coopération au développement : le MCI et la COIAB

La coopération au développement est intervenue dans les pays du Sud justement dans le but de favoriser un processus de développement plus équitable, offrant de nouvelles opportunités dans des contextes sociopolitiques de quasi inexistance de dialogue et de droits. L'appui du MCI à la COIAB représente certainement une expérience intéressante dans un moment d'extrême importance pour les peuples indigènes. Durant cette période, personne ne donne de crédit aux peuples indigènes compte tenu de la charge de préjugés et de conflits qui les opposent à la population régionale. Peu de gens misent sur leur capacité autonome d'organisation.

En ce sens, le MCI a eu le courage rare et significatif de chercher à construire un partenariat effectivement solidaire et respectueux, face au processus organisationnel de ce fantastique mouvement indien. Cela se confirme par une recherche et une préoccupation constante pour comprendre cette réalité particulière et multiple, mais aussi pour soulever les questionnements nécessaires au sujet des problèmes de gestion ou de conduite politique. Quand cela a été nécessaire, le MCI a pris position envers l'équipe de coordination ou même envers le Conseil délibératif.

Toutefois, le MCI n'a jamais eu de prises de position autoritaires ou ne s'est jamais octroyé le droit de s'ingérer dans les questions internes de la COIAB. Cela n'a pas toujours été le cas pour d'autres agences de coopération, et cela a peut-être été à certaines reprises un motif de critiques de la part des institutions financant la COIAB par l'intermédiaire du MCI. Aujourd'hui, il est possible de mieux mesurer cette prise de position véritablement solidaire du MCI. En effet, une nouvelle dynamique des peuples et organisations indigènes d'Amazonie est en train de se mettre en place, en bénéficiant de l'apprentissage des erreurs commises par les représentants de la COIAB et d'autres organisations.

Le MCI, en acceptant les limites du mouvement indien, son rythme et son processus interne d'assimilation d'une quantité phénoménales de nouveautés, en comprenant que le processus d'apprentissage passe aussi par l'erreur, a certainement contribué aux nouvelles réflexions et tentatives

actuelles de réorientation du mouvement indien amazonien. En fait, le MCI a pris des risques en appuyant la structuration d'une jeune et fragile organisation, mais ceux-ci en valurent plus que la peine. Ils permirent de consolider de profonds changements dans la triste histoire des peuples indigènes amazoniens, surtout dans la perspective de construire de nouveaux espoirs et de leur rendre la dignité arrachée tout au long de cinq siècles de colonisation.

Quelques informations sur la COIAB aujourd'hui

Souffrant encore des conséquences des conventions mal gérées avec la Fondation nationale de santé (FUNASA), la COIAB a un effectif réduit, mais elle cherche à surmonter ses problèmes avec responsabilité. Récemment, elle a mis sur pied un groupe de travail pour orienter la gestion administrative, organisationnelle et mettre sur pied des instruments de monitoring plus efficaces. Le manque de ressources l'oblige à limiter ses actions sur le terrain. D'autre part, l'arrivée d'une nouvelle organisation indigène nationale, l'Articulation des peuples indigènes du Brésil-APIB, apporte une certaine maturité avec le dépassement des conflits de représentation régionale. Chaque région a un siège au sein du secrétariat central à Brasilia, avec un accompagnement de leur propre base.

De ce fait, la COIAB est en train de réduire les activités de son secrétariat à Brasilia. Le désir de l'actuelle équipe de coordination est toutefois de le maintenir pour accompagner les intérêts indigènes en Amazonie de plus près.

Récemment, la COIAB a accueilli à Manaus une importante rencontre de la Coordination des organisations indigènes du bassin amazonien - COICA. Cette rencontre a donné la possibilité de surmonter les conflits internes de cette importante organisation des neuf pays amazoniens. Elle a permis de débattre des défis actuels du monde capitaliste en réaffirmant la volonté des peuples indigènes amazoniens de construire de nouvelles relations humaines et environnementales basées davantage sur la conception du « Bien vivre » que sur la compétitivité, le marché et l'individualisme. Les organisations présentes ont approfondi le débat au sujet des crédits de carbone qui pourraient être obtenus avec la protection des terres indigènes.



En 2011, la COIAB regroupe 75 organisations. L'appui financier – évalué à près de 1,5 million de CHF – apporté par le MCI à la COIAB, l'a été par l'intermédiaire de la Fédération genevoise de coopération.

Photo COIAB

Récemment, la COIAB a lancé, avec d'autres institutions, une campagne pour la survie des peuples indigènes de la vallée du Javari. Actuellement, l'équipe de la Coordination est en train de réaliser avec l'APIB, la préparation de Rio + 20. Les deux organisations veulent organiser un Forum parallèle d'envergure pour rediscuter les politiques mondiales en ce qui concerne la préservation du milieu environnant.

En 2011, la COIAB regroupe 75 organisations membres de tous les États de l'Amazonie légale (Acre, Amapá, Amazonas, Maranhão, Mato Grosso, Pará, Rondônia, Roraima et Tocantins). L'Amazonie légale regroupe la majorité des peuples et des terres indigènes du Brésil.

L'appui financier – évalué à près de 1,5 million de CHF – apporté par le MCI à la COIAB entre 1989 et 2005, l'a été par l'intermédiaire de la Fédération genevoise de coopération subventionnée elle-même par des collectivités publiques, entre autres, la DDC, le Canton et la Ville de Genève et les communes de Bernex, Carouge, Grand-Saconnex, Meinier et Vernier. Au nom de son partenaire, le MCI tient à les remercier chaleureusement de leur générosité.

En 2013, la situation des peuples indigènes au Brésil devient difficile

Au moment de mettre un terme à la rédaction de ce cahier, il apparaît nécessaire de rappeler que les droits des peuples indigènes du Brésil sont gravement remis en cause notamment par le lobby de l'agrobusiness brésilien. Cela se traduit, en particulier au parlement, par une série de propositions de loi tendant à réduire la portée des droits reconnus par la Constitution de 1988. Par exemple, en rendant plus difficile la démarcation des terres indigènes. Ce sont des attaques d'une intensité inconnue depuis la fin de la dictature militaire. Par ailleurs, la violence à l'égard de ces peuples ne diminue pas.

Notamment à cause des intérêts de l'agrobusiness, les peuples autochtones et l'Amazonie brésilienne sont menacés.

Photo COIAB

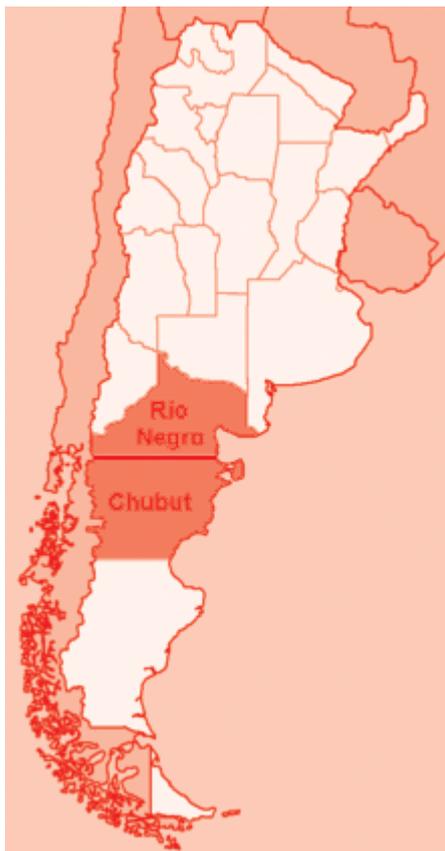


Argentine – Récupération des territoires traditionnels dans les provinces de Rio Negro et Chubut

Par Anneli Valdes chargée de projet au MCI

La province de Rio Negro
couvre un territoire très
vaste, cinq fois plus grand
que la Suisse.
Photo CAI





Provinces du río Negro (au nord) et de Chubut (au sud).
Carte: Bazonka et Argentina provinces, blank.png



Territoire ancestral Mapuche.
Carte CAI

Contexte

Les Mapuche en Argentine

Les Mapuche, littéralement «Gens de la terre» en mapudungun [aussi appelé mapuzungun] sont un peuple indigène, d'origine nomade, de la zone centre-sud du Chili et de l'Argentine.

Dans les années 1879 à 1881, le gouvernement argentin a mené une campagne armée baptisée la «Conquête du désert» pour obtenir la domination totale sur les régions du sud de la Pampa et sur la Patagonie Orientale jusqu'alors sous domination de la nation Mapuche, là où les espagnols n'ont jamais réussi à prendre le contrôle.

La «Conquête du désert» aboutit à un véritable génocide du peuple Mapuche de la Patagonie argentine. Les survivants furent chassés des grandes plaines fertiles et de leurs terres ancestrales qui ont notamment été « offertes » aux militaires ou à des familles étrangères. Les Mapuche, qui ont pu rester sur leurs terres, souvent celles très arides dont personne

ne voulait, se sont ensuite vus, pour la plupart obligés de les vendre ou de les remettre. Ceux qui résistaient, disparaissaient souvent sans laisser de trace.

Par conséquent, les Mapuche ont traversé le XX^e et une partie du XXI^e siècle en étant acculturés, réprimés, écartés du commerce, sédentarisés de force, appauvris, vivant dans la peur. Ils cachaient leurs origines en changeant de nom et en renonçant à parler leur langue pour se protéger. La langue Mapudungun a ainsi quasiment disparu en Argentine.

En Argentine, nombre de Mapuche n'existaient même pas sur les listes de l'état civil. De cette manière, l'Etat pouvait aussi se faire complice, avalisant de faux titres de propriété ou envoyant des troupes intimider les récalcitrants.

Il faudra attendre 1994 pour que la Constitution nationale d'Argentine reconnaisse la préexistence ethnique et culturelle des peuples indigènes et 2004-2005 pour le premier recensement des indigènes en Argentine. Toutefois, au Chili, les Mapuche ne se sont toujours pas reconnus comme peuple.

Malgré la marginalisation, les Mapuche ont réussi, dans les

dernières décennies, à réactiver leurs forces en constituant de puissants mouvements populaires et politiques, et aussi à revitaliser leur culture millénaire au Chili et en Argentine. En Argentine, l'une de ces organisations est le CAI - Conseil de Conseillers Indigènes-, partenaire du MCI et organisation de référence dans la Province de Río Negro, un territoire très vaste, cinq fois plus grand que la Suisse, mais treize fois moins peuplé.

Bref aperçu historique du CAI

Le Conseil de conseillers indigènes (CAI) est une organisation paysanne de base intégrée par des communautés Mapuche de la Province de Río Negro en Argentine dont l'objectif principal est la récupération de leurs territoires traditionnels et de leur culture.

Les Mapuche de la région de Río Negro l'ont fondée au début des années 80, principalement pour deux raisons.

La première, est une très forte tempête de neige en 1984 qui a obligé les gens de la région à s'organiser pour résister à la mort face au froid et à la perte de leurs animaux. La deuxième est pour répondre à l'appel du gouvernement provincial pour créer la «Loi intégrale de l'Indigène» [Ley Integral del Indígena 2287] qui a été le fruit d'un long processus de participation populaire et qui a engendré la fondation du CAI. Ce processus participatif a rassemblé de 200 à 300 paysans et indigènes de façon continue pour discuter du texte de la loi en préparation.

La loi 2287 entre finalement en vigueur en 1988, elle reconnaît le CAI comme organe représentatif de la population indigène de Río Negro. Pour la première fois depuis la «Conquête du désert», les Mapuche ont réussi à avoir leur propre espace de participation, sans l'intervention d'un parti politique, d'une Eglise ou de religions quelconques.

Quelques personnes participant au processus susmentionné travaillaient à l'époque comme «promoteurs» pour que les communautés les plus démunies de la région s'organisent pour sortir de la misère. Ces promoteurs étaient soutenus et encouragés, malgré leur absence de croyance, par des religieux du courant de la théologie de la libération. Parmi les promoteurs d'origine Mapuche certains commentèrent à travailler sur le thème de la récupération de l'identité de leur peuple.

La récupération du territoire Mapuche est devenue l'axe central de la lutte du CAI avec le slogan : «le TERRITOIRE est la base même de notre existence comme peuple».

Le fait de s'organiser pour la récupération de leurs terres et la création du CAI apporte beaucoup et devient un moyen pour les Mapuche de sortir de la misère extrême et d'essayer d'en terminer une fois pour toute avec la peur restée depuis les massacres et les abus de la guerre jusqu'à nos jours.



Les Mapuche de la région de Río Negro ont fondé le CAI au début des années 80. L'organisation est considérée comme l'organisation Mapuche de référence dans la région. *Photos CAI*

Projet et partenariat

Pourquoi le partenariat ?

Depuis 2001, le MCI collabore avec le Conseil de conseillers indigènes (CAI). Le premier contact avec le CAI a eu lieu en octobre 2001 à Genève par le biais de Carmen Gazi, lors de sa participation à la 19^{ème} session du Groupe de travail sur les peuples autochtones à l'ONU. A cette occasion, le CAI et l'Université de Buenos Aires ont présenté à la Commission d'experts sur l'application des Conventions au Département juridique du BIT le document intitulé *Rapport complémentaire et commentaires sur l'application de la Convention 169 de l'OIT en Argentine*, pour examen par le Rapporteur spécial sur la situation des droits et libertés fondamentales des peuples autochtones (ONU), par le Groupe de travail sur les peuples autochtones (ONU) et par la Commission des droits de l'homme (ONU). En 2004, au démarrage du projet soutenu par la FGC, Lidia Quiroga s'est ensuite incorporée dans le travail avec le partenaire, en tant que chargée de projet au MCI. Auparavant, les contacts avec le MCI se faisaient par le biais des voyages de Laura Ramos, militante du CAI et membre d'Accesos, elle est venue plusieurs fois à Genève pour intervenir auprès de l'OIT. Accesos est une association civile à but non lucratif située à Buenos Aires, elle a comme objectif principal la défense des droits des minorités sociales et le renforcement de la société civile.

La raison pour laquelle le CAI a fait appel à l'aide extérieure s'explique par le fait qu'il cherchait une source de soutien et de financement ne lui imposant pas de conditions dans la manière de s'organiser, de communiquer en tant que peuple et dans la façon d'accéder à la justice. A titre d'exemple, pour avoir accès à la justice afin de pouvoir défendre leurs droits, le CAI doit recourir aux services d'avocats spécialisés très coûteux. Ces services sont inaccessibles à la population Mapuche. En effet, un petit producteur Mapuche gagne à peine assez pour subvenir aux besoins de sa famille, en moyenne 10000 pesos argentins par année, montant équivalant aujourd'hui aux honoraires d'un avocat pour la défense dans une seule procédure.

Le CAI a eu des attentes dans le passé, surtout lors de l'adoption de la loi de la Province 2287, qu'il a réussi à faire approuver en 1988. A cette époque, l'organisation croit qu'avec l'adoption de cette loi, leurs réclamations seront

entendues et résolues. En effet, cette loi devait permettre l'accès à la justice de l'ensemble de la population Mapuche pour la défense de leurs réclamations et revendications territoriales. Finalement, ce résultat n'a pas été atteint par décision du pouvoir politique agissant par le biais du CODECI-le Conseil de développement de communautés indigènes, c'est le Conseil chargé de relever des informations sur l'occupation des terres de 124 communautés indigènes et sur les actions de ces communautés dans le cadre de la loi nationale 261160. Mais avec le CODECI, non seulement l'Etat ne respecte pas la loi, en plus il exige des paiements par les Mapuche, avec comme conséquence dans le pire des cas des procédures complètement abandonnées, cet abandon pouvant déboucher sur des jugements d'évacuation. Même si les lois, comme la loi 26160, prévoient l'assistance juridique, dans la réalité l'Etat ne s'occupe pas des sujets juridiques et légaux de la revendication du territoire.

En résumé l'Etat n'a aucun intérêt à aborder cet aspect de la réalité Mapuche, voilà pourquoi l'appui du MCI est indispensable. Le MCI a accepté de les soutenir car leur mode de travail et leurs objectifs sont conformes avec ses buts et ses principes.

Objectifs principaux du CAI et du projet soutenu par le MCI

1. Obtenir la reconnaissance sociale, légale et politique de l'occupation par les communautés Mapuche de leurs territoires traditionnels.
2. Récupérer, pour le Peuple Mapuche, les Territoires occupés traditionnellement par les communautés participantes et obtenir les terres nécessaires et suffisantes pour le développement et le plein épanouissement de leur culture.
3. Permettre aux communautés Mapuche de la région, de prendre conscience de leurs droits ancestraux.
4. Sensibiliser la société civile et les fonctionnaires de l'Etat à ces mêmes droits.
5. Récupérer la mémoire historique et la culture Mapuche.

6. Consolider un réseau d'organisations de base du peuple Mapuche et intégrer des réseaux ou coordinations locales, nationales et internationales ayant des objectifs similaires.



Mode d'organisation du CAI

Les activités du CAI sont communautaires, elles consistent surtout à former, sensibiliser, informer et coordonner des actions pour récupérer des territoires. Dans les centres urbains ont lieu les activités administratives, légales, de diffusion et de pression politique. Dans les zones rurales se réalisent les activités de récupération de territoires traditionnels avec des centres où les différentes communautés

Actuellement, quelque 20 000 paysans Mapuche vivent dispersés dans les zones rurales des provinces de Río Negro et Chubut.

Photo CAI

Le lof de Sayhueque (communauté Mapuche).

Photo CAI



Mapuche de la région se rencontrent pour coordonner des actions collectives de récupération. Des avocats sont engagés pour suivre les disputes juridiques pour les terres.

Parmi les membres du CAI, on retrouve les lofs (familles) ou communautés vivant dans les terres récupérées ainsi que leurs familles habitant les villages des alentours; leur contribution est souvent sous forme de vivres et de travail sur les terres récupérées. En outre, les militants du CAI s'occupent de façon continue du travail de coordination et d'information: rédiger des communiqués, faire des voyages pour annoncer les dernières nouvelles aux gens de la campagne, passer des annonces à la radio, aider les familles à comprendre la situation légale des terres en dispute et les démarches devant être faites, préparer des documents, accompagner la démarcation des terres, former des nouveaux cadres en matière de droits des peuples autochtones, entreprendre des démarches administratives et en archivage des documents et des photographies etc.

Il y a aussi des groupes de soutien, par exemple une troupe de théâtre donnant des présentations sur la vie des Mapuche ou encore des chanteurs Mapuche, des radios participant au processus du CAI, qui les accompagnent parfois dans les cas des récupérations de terres. Par ailleurs, des chercheurs contribuent à la récupération historique des familles, du territoire et de la langue.

Actuellement les quelque 20 000 paysans Mapuche vivant dispersés dans les zones rurales des provinces de Río Negro et Chubut subissent une économie dépendante du marché international, elle est basée sur l'élevage à petite échelle de brebis et de chèvres (entre 40 à 200 animaux par famille). À cela s'ajoute le travail temporaire dans les fermes avoisinantes, le travail domestique rémunéré à l'heure, l'élaboration et la vente des produits artisanaux, qui leur permettent péniblement de satisfaire aux besoins les plus élémentaires. Le revenu par famille ne dépasse pas 1000/1200 USD annuels.

S'il est vrai que la constitution fédérale d'Argentine reconnaît aux membres des peuples indigènes la propriété communautaire des terres qu'ils occupent traditionnellement et garantit la mise en œuvre de mesures appropriées pour récupérer les terres spoliées par les commerçants ou propriétaires terriens après la guerre, dans les faits il n'en est rien.

Le projet soutenu par le MCI s'est fixé l'objectif de garantir au CAI la structure et les moyens pour faire appliquer dans la pratique ce que les lois édictent.

Stratégie générale de travail du CAI

Les communautés et peuple Mapuche intégrant le CAI présentent différentes situations juridiques caractérisées par les différents statuts des terres qu'ils occupent traditionnellement. La majorité continue d'occuper communautairement les espaces où ils ont été relégués, elle demande que la province régularise définitivement leur situation foncière, tout en les protégeant des intérêts auxquels ils sont exposés, par exemple, les intérêts croissants dans le secteur des mines, des forêts, du tourisme et des réserves d'eau.

Dans la plupart des cas, ils sont logés sur des terres ayant des titres de propriété illégitimes. Les propriétaires veulent transférer à des tiers leur titre de propriété pour se libérer du «problème Mapuche». Comme ils doivent remettre des terres «libres de tout occupant», ils entament des procédures d'expulsion. D'autres communautés ont progressé dans la récupération des terres spoliées à leurs ancêtres puis abandonnées – totalement ou partiellement – par les imposteurs dans les années 90, déclenchant dans certains cas des litiges juridiques.

Dans ce contexte, le CAI se charge des affaires nécessitant une défense immédiate, pour empêcher les expulsions ou de nouvelles dépossessions. Parallèlement, il met sur pied progressivement une stratégie juridique offensive (procès à l'Etat), attribuant au gouvernement la responsabilité des conflits qui ont éclaté, et l'exhortant à appliquer les lois en vigueur au territoire reconnu à l'échelle internationale et constitutionnelle.

Le CAI convoque une assemblée générale annuelle pour décider du plan d'action de la période suivante, afin d'évaluer les avancements du travail en cours et de sélectionner les stratégies futures. Pour chaque projet, il désigne un coordinateur exécutif. Celui-ci est également suivi par un Groupe de Coordination ou Groupe de Travail dont les membres sont élus par l'Assemblée générale. L'assemblée nomme en outre ses représentants légaux, afin qu'ils puissent, au nom des membres, présenter les revendications collectives dans toute juridiction. Les communautés se réunissent périodiquement par zones, en "assemblées régionales", notamment lorsqu'un conflit ponctuel demande l'appui des communautés voisines.



Assemblée plénière du CAI
[Trawün en Mapuche].
Photo CAI

Le CAI a dû s'assurer les services d'un groupe d'avocats se consacrant exclusivement au suivi des affaires, vu la quantité considérable des causes juridiques et administratives qui ont émergé, dépassant la capacité du Groupe militant en charge des dossiers. La coordination des stratégies juridiques et le contenu des demandes et des défenses relatives aux droits revendiqués sont définis par le CAI, avant d'être confiés aux avocats.

Dans un premier temps le CAI a collaboré avec Accessos, ce dernier a transféré progressivement ses connaissances professionnelles aux membres du CAI. Conséquence directe de cette transmission, aujourd'hui la coordination du CAI résout de manière autonome toutes ses responsabilités administratives, légales, stratégiques et politiques ainsi que ses responsabilités de formation, recherche, archivage, diffusion et sensibilisation.

Au fur et à mesure que le CAI avance dans la récupération de territoires traditionnels au cours des 10 dernières années, l'organisation découvre la mise en action par l'Etat de la Province du Río Negro d'une politique d'expulsion dans la zone de la cordillère, là où sont concentrées les ressources stratégiques telles que eau potable, minerais, forêts natives et biodiversité.

En même temps, on détecte la mise en oeuvre d'une supposée "protection" des ressources susmentionnées affectant de manière négative les occupations traditionnelles et rendant impossible le développement des activités traditionnelles Mapuche, tout en favorisant les intérêts de groupes économiques déterminés, tels les groupe immobiliers et les entreprises forestières.

C'est pour ces raisons que le CAI investit actuellement beaucoup plus d'efforts et de ressources dans les activités consistant à exiger l'application des droits d'autonomie, de consultation et de participation reconnus aux peuples originaires, ainsi que le droit à l'utilisation et à l'administration sans contrainte des ressources se trouvant dans

L'appui de la coopération au CAI synonyme d'indépendance

Le CAI a une structure qui comporte des sièges dans différentes régions de la Province de Río Negro avec du matériel de travail, des véhicules et un groupe d'avocats qui défendent et assistent les communautés. Même si tous les membres du CAI sont des militants non rémunérés pour leur travail, la structure décrite implique tout de même des coûts importants de loyers, de carburant, d'entretien de véhicules, des honoraires d'avocats, de matériel, etc.

Les bailleurs actuels de ce projet insistent sur le fait qu'il faut chercher d'autres sources de financement pour le projet. Le plus logique serait, à première vue, de chercher un financement auprès des institutions publiques du pays. Toutefois, le CAI est une organisation qui exige des pouvoirs publics argentins qu'ils respectent les lois et les conventions internationales qui reconnaissent leurs droits. Le fait de solliciter un appui économique de ces mêmes pouvoirs publics mettrait l'organisation dans une position embarrassante car elle ne serait plus autonome par rapport à l'Etat.

D'un autre côté, les programmes de financement proposés par l'Etat sont de courte durée, pour des thèmes ponctuels et surtout, ne permettent pas le traitement autonome des thèmes financés qui sont la plus grande richesse du CAI.

leur territoire, sans oublier leur droit au plein et libre développement de leurs activités traditionnelles. Dans le même sens, le CAI intensifie la diffusion de cette problématique et des droits en jeu, non seulement aux membres du peuple Mapuche, mais aussi à la société civile en générale.

Mérites et difficultés du CAI

Après maintes batailles administratives et juridiques pour la récupération de territoires occupés traditionnellement par les communautés du CAI qui leur avaient été enlevées de manières suspectes et illégales, et fatigués de ne jamais recevoir de réponses concrètes des institutions de la Province bien que la Constitution nationale, des lois nationales, la loi de la Province N° 2287 et des Conventions internationales leur donnent raison, en 1997, lors d'un Trawün (Assemblée Générale), le CAI décide de passer à la récupération de fait de ces territoires. La première récupération est réalisée en 2000 par le lof Casiano.

Depuis lors, à peu près 200 000 hectares de terres ont été récupérés grâce à l'occupation par les différentes communautés qui renforcent le CAI dans les batailles juridiques qui parfois continuent quand même. En 2008, une décision de la Cour suprême de l'Argentine a donné raison au lof Casiano reconnaissant que les instances provinciales n'ont pas fait leur travail pour la reconnaissance de leur territoire traditionnel. Cela a créé un précédent très important.

Jusqu'en 2008, la bataille juridique de chaque communauté était faite séparément pour les démarches administratives et judiciaires. Mais, avec ce précédent de l'instance judiciaire la plus importante du pays qui fait jurisprudence, le CAI prend la décision d'aller au devant de la justice en faisant une demande collective pour tous les territoires déjà contestés par le peuple Mapuche. Cette demande collective est en cours actuellement.

Parmi les mérites généraux du partenaire, on mentionnera le niveau de formation élevé des membres du CAI dans le domaine des droits des indigènes et leur capacité d'entreprendre les démarches administratives auprès des instances du gouvernement de la province. Le CAI a contribué au renforcement de l'identité et de l'estime de soi de la population Mapuche, et a permis à ses membres de s'informer des droits qui leur sont reconnus légalement, de les faire valoir et de les défendre dans de meilleures conditions.

Le CAI accomplit aussi un travail énorme auprès des instances provinciales, nationales et internationales pour exiger la bonne application des droits d'autonomie, de consultation et de participation, reconnus aux peuples originaires, ainsi que le droit à l'utilisation et à l'administration sans contrainte des ressources se trouvant dans leur territoire et le plein et libre développement de leurs activités traditionnelles.

Le CAI effectue aussi pour le grand public un travail de diffusion et de sensibilisation sur ces problématiques.

Par ailleurs, un travail de récupération historique et de délimitation du territoire est fait pour chaque communauté intégrant le CAI, tout en donnant la même assistance aux communautés qui ne sont pas membres de l'organisation.

Le CAI est en réalité composé de personnes agissant pour la revendication de leur droit à exister en tant que peuple Mapuche avec tout ce que cela implique, pour l'autonomie, la culture et la terre, de manière intégrale et dans un sens d'appartenance. La visibilité des actions de l'organisation constitue aujourd'hui un élément de pression auprès des

pouvoirs publics pour qu'ils accomplissent selon la loi, leurs devoirs envers les populations Mapuche et qu'ils respectent leur identité. Par sa présence le CAI donne une forme de reconnaissance implicite à l'ensemble de la population Mapuche. Cette réalité amène les fonctionnaires, à tous les niveaux, à incorporer dans « leurs discours » la reconnaissance du peuple Mapuche. Petit à petit, on passe du mépris le plus absolu à l'acceptation de relations quotidiennes avec le peuple Mapuche.

La société civile prend peu à peu conscience de l'existence des Mapuche en tant que peuple et une frange toujours plus importante de cette société prend parti pour la cause des Mapuche. Les membres du CAI vivent dans une société basée sur la négation d'un génocide du peuple Mapuche. Dans ce contexte, l'apparition d'organisations Mapuche permet une lente inversion de la situation.

L'Etat, dans la mesure où il essaie d'apporter des changements, cherche de manière erronée à absorber les organisations pour convertir leurs luttes en une politique déterminée. Les peuples originaires courent le risque de perdre leur autonomie s'ils permettent cette absorption. Les membres du CAI en sont conscients et ils investissent pour que la société civile comprenne la nécessité de soutenir les organisations qui, sans relâche, démontrent ou dénoncent les erreurs du gouvernement et des politiques qui portent atteinte à un groupe social déterminé, les Mapuche par exemple, et même parfois à toute la société. Un projet d'exploitation minière en est l'exemple, car il pourrait priver d'eau potable toute la population de la petite ville de Jacobacci. Malgré cela, la société civile ne se mobilise pas facilement. C'est le cas lors d'une réclamation/revendication territoriale. Les gens savent que des droits existent et ont même des membres de leur propre famille participant à un litige, mais souvent ils ne les soutiennent pas publiquement, ni n'adhèrent ouvertement à leur cause, ils ne veulent pas se voir impliqués. Cependant quand l'information d'un succès est annoncée, ils saluent cette victoire. Cette situation oblige le CAI à accentuer son intervention pour obtenir une reconnaissance plus visible par la société civile.

L'appui financier du MCI

Le soutien financier au CAI commence en 2004, il se poursuit à ce jour. Il est assuré majoritairement par des bailleurs de fonds publics via la Fédération genevoise de coopération (FGC), à quelques exceptions près. Le MCI fait aussi des apports sur ses fonds propres.

Les financements FGC approuvés avant la période actuelle sont les suivants :

2004-2006 : CHF 159 943.-

2006-2009 : CHF 193 204.-

2009-2011 : CHF 242 271.-

2011-2013 : CHF 302 204.-

Financement total obtenu par le MCI de la FGC à ce jour : CHF 897 622

Bénéficiaires directs : les communautés Mapuche participantes (plus de 1000 personnes).

Bénéficiaires indirects : le peuple Mapuche qui habite dans les zones rurales sud et centre de la province de Río Negro et sud-ouest de la province du Chubut. Environ 20 000 paysans.

Depuis l'an 2000, les communautés Mapuche, avec l'appui du CAI, ont récupéré 200 000 hectares de terres.

Photo CAI



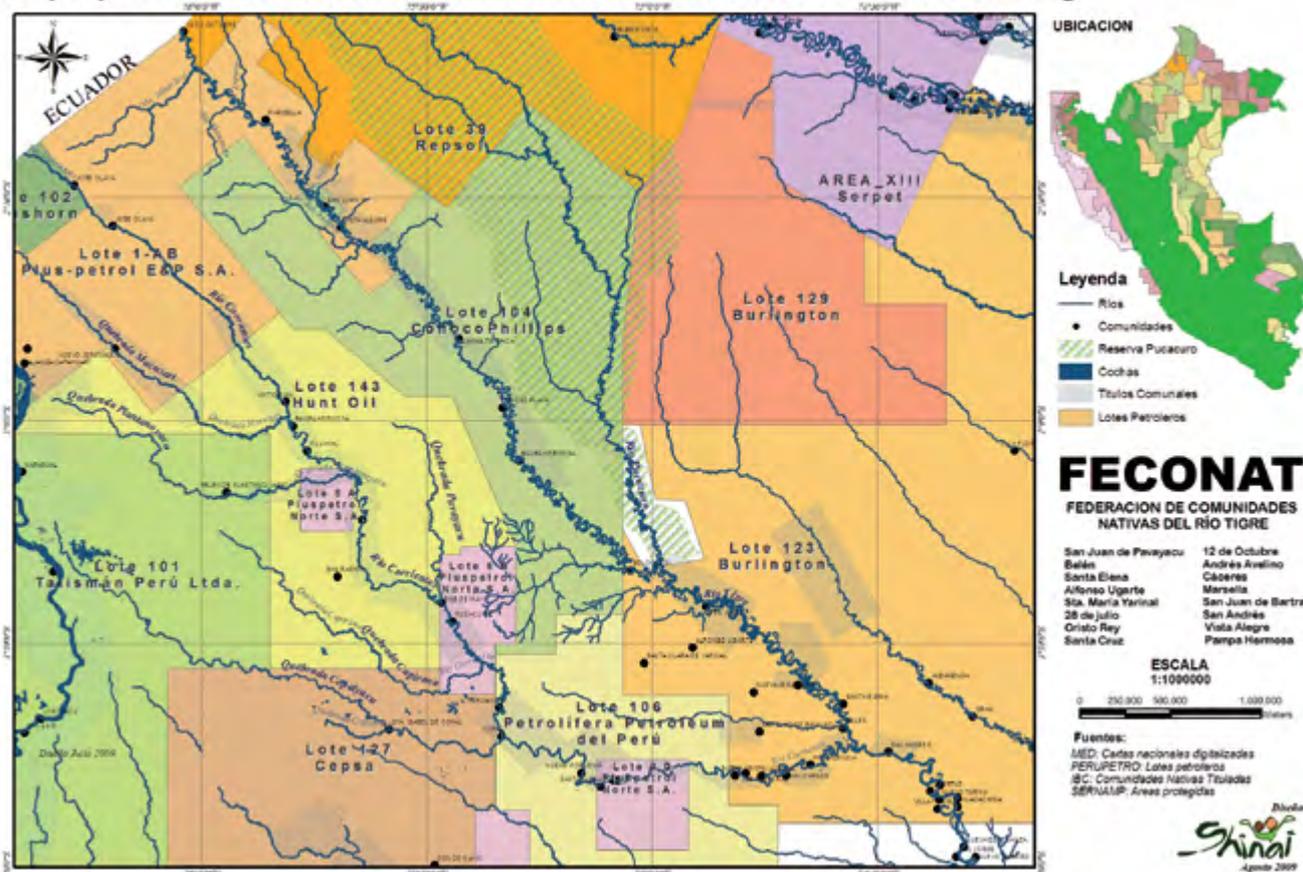
Pérou - Mise en place d'un programme de surveillance environnementale et renforcement de la fédération Kichwa du bassin Tigre Feconat en Amazonie péruvienne

Par Aurélien Stoll, chargé de projet au MCI

Base pétrolière abandonnée dans la région du bassin Tigre. Photo Feconat



Superposición de Lotes Petroleros en Territorio Kichwa del Alto Río Tigre



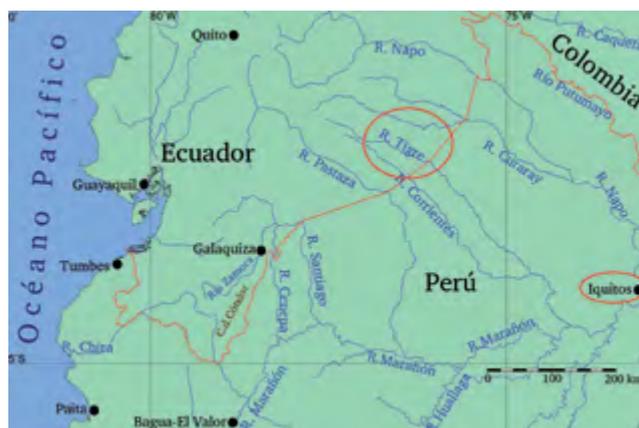
Les concessions pétrolières se superposent au territoire ancestral du peuple Kichwa du bassin Tigre.

Contexte

Contexte général

L'Amazonie péruvienne couvre une superficie totale d'approximativement 750 000 km² (environ 18 fois la superficie de la Suisse). Cette surface représente 61% du territoire péruvien, 13,2% de toute l'Amazonie et 7,3% de l'ensemble des forêts tropicales humides de la planète et sa richesse en biodiversité est parmi les plus grandes au monde. C'est aussi le lieu de vie de 64 peuples autochtones porteurs de riches savoirs ancestraux sur l'environnement amazonien et sur l'utilisation des ressources de la forêt, des savoirs qui font partie de leurs cultures et qu'ils transmettent oralement depuis des siècles, bien avant la formation de l'Etat péruvien (La Torre López, 1998). Cependant, la plus grande partie des interventions de la société non-autochtone et des entreprises nationales et transnationales a débouché sur l'appropriation et l'extraction intensive des ressources naturelles avec des conséquences graves et dévastatrices pour ces peuples (La Torre López, 1998). Par exemple, l'exploitation des importants gisements pétroliers, découverts en terres autochtones dans la nord de l'Amazonie péruvienne dans

Carte de situation du bassin Tigre et de la ville d'Iquitos, capitale régionale du Loreto où se trouve le siège de Feconat.



les années 70, continue à générer des impacts sociaux-environnementaux négatifs, polluant les eaux, le sol, la flore et la faune, et affectant sévèrement la santé et le mode de vie des habitants de ces régions.

La tendance actuelle montre que l'Amazonie péruvienne est un centre d'attraction, pour les grands investissements impliquant la construction d'infrastructures et l'utilisation intensive de la terre. Jamais dans son histoire, il n'y a eu une aussi grande concentration de projets. Parmi ces projets on peut citer les centrales hydroélectriques, l'industrie minière, les routes, les chemins de fer, les voies navigables. Dans le secteur agricole, on prévoit l'établissement de quasi un demi million d'hectares de plantations produisant des biocombustibles; dans le secteur forestier, 7,7 millions d'hectares sont déjà accordés pour l'exploitation forestière de manière formelle; en plus l'exploitation informelle couvre pratiquement l'ensemble de la forêt [Dourojeanni, 2010]. Une situation qui se répète également dans les autres pays du bassin amazonien.

En ce qui concerne les hydrocarbures, la majeure partie (78%) de l'Amazonie péruvienne, les aires protégées et les terres indigènes incluses, est couverte par des concessions gazières et pétrolières. Elles menacent la biodiversité et les peuples autochtones dans plusieurs régions parmi les plus reculées et préservées du bassin amazonien (Finer *et al* 2010). Les conséquences environnementales et sociales qu'engendreront ces mégas projets sont immenses: déforestation, perte d'habitats et de biodiversité, pollution des sols et des eaux par l'exploitation des hydrocarbures et des minerais, altération du régime hydrologique tant par les barrages que par la modification du lit des rivières pour les rendre navigables, sans oublier la pollution liée à l'utilisation d'agrochimiques et aux résidus industriels. Quant aux impacts sociaux directs, ils pourraient également être considérables. Les investissements accéléreront et favoriseront les migrations vers la région amazonienne et provoqueront une augmentation de la densité des populations urbaines, dans de nouveaux centres sans accès aux services de bases, les grands chantiers attirant des populations rurales sans terres suffisantes pour subvenir à leurs besoins. Des sources d'alimentation principales comme la chasse et la pêche pourront être sérieusement affectées et réduites à des niveaux minimaux ne permettant plus de couvrir les besoins alimentaires des populations autochtones et rurales [Dourojeanni, 2010].

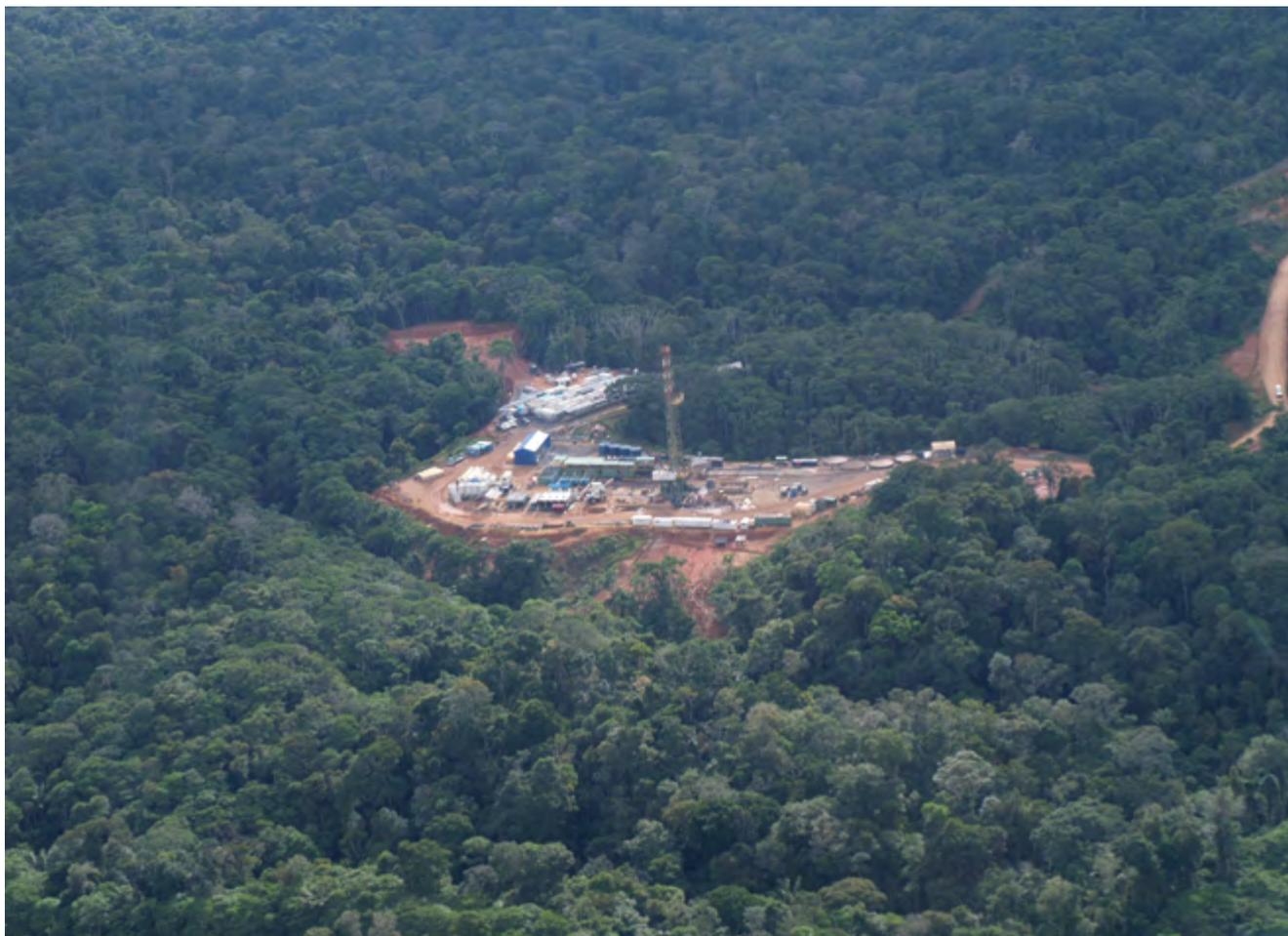
Ce modèle de développement pourrait aussi générer une augmentation des conflits socio-environnementaux. Plusieurs ont eu lieu ces dernières années. En 2009, il y eut des confrontations violentes entre les peuples autochtones d'Amazonie et l'Etat péruvien à cause d'une série de mesures législatives prises dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de promotion commerciale Pérou-Etats-Unis (TLC). Ces mesures violent, entre autre, des conventions et normes internationales ratifiées par l'Etat péruvien (OIT, 1989; ONU, 2007), affectant ainsi les terres autochtones et les ressources de la forêt dont dépendent ses peuples pour leur survie. Ces confrontations culminèrent avec la mort de vingt-deux policiers et d'au moins dix civils.

Pour obtenir le respect de leurs droits dans le contexte d'un pays multiculturel et pluriethnique, les peuples autochtones d'Amazonie péruvienne ont constitué des fédérations représentées au niveau national par l'Association interethnique de développement de l'Amazonie péruvienne (Aidesepe). Cette organisation est constituée de 57 fédérations et organisations territoriales représentant environ 1350 communautés, 350 000 personnes regroupées en 16 familles linguistiques. Depuis plus de 20 ans, Aidesepe lutte pour le respect des droits des peuples autochtones, en privilégiant notamment la reconnaissance légale des territoires de ces peuples. Ces territoires font partie intégrale de leur existence et la reconnaissance de leurs droits devrait leur permettre d'accéder à une vie en tant que peuple [La Torre López, 1998].

Contexte du projet

Le bassin Tigre est situé dans la partie nord-est de l'Amazonie péruvienne à proximité de la frontière équatorienne. Il couvre une superficie de plus 17000km² et il est presque entièrement recouvert de forêt tropicale humide. Vingt-deux communautés autochtones appartenant à l'ethnie Kichwa comptant environ 4200 habitants sont établies dans ce bassin. Elles sont principalement situées dans le nord du bassin, à plusieurs jours de bateau d'Iquitos, la ville principale de la région.

Dans les années soixante, le gouvernement péruvien a octroyé des concessions pétrolières (lots 1AB et 8) se superposant au territoire des populations autochtones des



Base pétrolière dans la région du bassin Tigre.
Photo Feconaco

bassins Pastaza, Corrientes et Tigre. Ces concessions sont exploitées au prime abord par les entreprises OXY (USA) et Petroperu (Pérou), puis par l'entreprise Argentine Pluspetrol. Pendant plus de quarante ans, ces entreprises ont pollué ces zones impunément. Elles ont déversé directement dans les rivières d'énormes quantités d'eau hautement toxique (eau qui accompagne le pétrole au moment de l'extraction). Elles ont enterré de grandes quantités de déchets toxiques et pollué de vastes zones suite à des ruptures d'oléoducs vieillissants et mal entretenus. Ce n'est que récemment que l'Etat a reconnu ces pollutions, toutefois l'ampleur réelle des dégâts reste encore à définir. L'exploitation du pétrole a aussi des impacts culturels et sociaux négatifs dans les communautés autochtones, peu préparées à des changements aussi radicaux. On constate par exemple l'apparition de problèmes d'alcoolisme dans des communautés qui jusqu'alors n'avaient pas pour habitude de consommer de l'alcool. Les entreprises, de par l'ampleur des impacts de leurs infrastructures (routes, aéroport, plateformes d'exploitation, ligne à haute tension, trafic fluvial), portent également une grande responsabilité dans la diminution drastique des



Communauté autochtone dans la région du bassin Tigre.
Photo Feconaco

ressources cynégétique (chasse) et halieutiques (pêche), ce qui menace directement la sécurité alimentaire des populations locales. Le grand isolement de ces zones, l'inefficacité des services de l'Etat chargé de superviser les activités pétrolières et l'absence d'un cadre légal clair protégeant l'environnement et les populations autochtones ont permis que perdure une telle situation. Ces dernières années, suite à la mobilisation du mouvement autochtone et aux pressions exercées par l'opinion publique, les entreprises ont pris des mesures pour diminuer leurs impacts sur l'environnement et, actuellement, Pluspetrol réinjecte ses eaux de production dans le sous-sol. La situation reste néanmoins préoccupante, les autochtones rapportant fréquemment des fuites de pétrole liées à des ruptures d'oléoducs.

En 2006, l'Etat péruvien a octroyé trois nouvelles concessions se superposant aux territoires ancestraux des communautés natives du bassin Tigre. Ces nouvelles concessions ont été attribuées à des multinationales comme Gran Tierra Energy (Canada) et Repsol (Espagne). Ces entreprises ont déjà réalisé des campagnes d'exploration sismique. L'entreprise Perenco (France) qui exploite le lot 67 dans le bassin Napo planifie la construction d'un oléoduc de plus de 200 km de long qui traversera le bassin Tigre, pour connecter ses zones d'extraction avec l'oléoduc nord-péruvien acheminant le pétrole d'Amazonie péruvienne jusqu'à la côte pacifique.

Projet et partenariat

Histoire du projet

La fédération autochtone Feconaco du bassin Corrientes montre l'exemple

En octobre 2006, les populations indigènes du bassin Corrientes (voisin du bassin Tigre) représentées par la fédération autochtone Feconaco (Fédération des Communautés Natives de la rivière Corrientes), fatiguées par 40 ans d'exploitation pétrolière destructive et de promesses non tenues par le gouvernement, occupent les bases de la compagnie Pluspetrol interrompant la production de 80% du pétrole péruvien durant 12 jours. Sur la base de cette action, ils obtiennent la signature de l'Acte de Dorissa par lequel l'Etat péruvien et l'entreprise Pluspetrol s'engagent à résoudre une situation environnementale et sanitaire désastreuse et à proposer des alternatives économiques aux populations du Corrientes. D'autre part, Feconaco exige le financement de la mise en place de son propre programme de surveillance environnementale pour contrôler de manière indépendante les activités des entreprises pétrolières et être en mesure de dénoncer publiquement tous les incidents constatés. C'est dans ce contexte qu'intervient l'ONG Shinai, elle travaillera durant 4 ans avec Feconaco pour l'aider à mettre en place un programme de surveillance. Ce programme occupe 15 moniteurs autochtones originaires des communautés du Corrientes. Ils ont la responsabilité de surveiller le territoire des communautés et de rapporter à leur communauté et à leur fédération tous les cas de pollution et d'entrées illégales d'entreprises extractives. La fédération se chargeant de dénoncer ces incidents à l'Etat péruvien, aux entreprises responsables et à l'opinion publique jusqu'à ce que l'incident soit résolu et que des mesures soient prises pour qu'il ne se reproduise plus. Pour pouvoir exercer leur fonction, les moniteurs suivent des cours de formation sur l'utilisation des équipements nécessaires à leur travail, tels qu'un appareil photo digital, une caméra et un GPS. Ils reçoivent aussi des formations dans des domaines plus généraux comme le droit des peuples autochtones ou de l'environnement.

Durant ces 4 ans, plus de 40 fuites de pétrole dans l'environnement ont été dénoncées à l'entreprise Pluspetrol et à l'Etat. Actuellement, ces acteurs sont plus attentifs aux questions environnementales et aux revendications de

Feconaco. Par exemple, Pluspetrol réinjecte ses eaux de production dans le sous-sol et met en œuvre un plan de nettoyage des sites pollués. La légitimité du programme de surveillance environnementale de Feconaco a également été reconnue. Néanmoins, la situation environnementale reste problématique et l'Etat a octroyé 7 nouvelles concessions, si bien qu'aujourd'hui, l'ensemble du bassin Corrientes est recouvert par des concessions pétrolières, mettant ainsi en péril la survie des peuples autochtones.

La fédératon autochtone Feconat se mobilise

Suite à cette expérience pilote, unique et reconnue au niveau péruvien, les populations autochtones du Tigre, vivant des situations identiques à celle du Corrientes, ont décidé à leur tour de s'organiser et de renforcer leur fédération Feconat (Fédération des Communautés Natives du Haut Tigre) et de mettre en place un programme de surveillance environnementale indépendant pour dénoncer la pollution chronique dans leur région et pour réclamer une meilleure prise en compte de leur situation par l'Etat péruvien. En 2008, Feconat a sollicité un appui technique de l'organisation Shinai pour renforcer son organisation et dupliquer les projets réalisés par Shinai avec l'organisation Feconaco, notamment la mise en place d'un programme de surveillance environnementale par la fédération.

Le but de Feconat est de contribuer au développement durable des communautés natives du bassin Tigre par la coordination d'actions visant la défense des droits de ses populations, l'utilisation et la gestion durable des ressources naturelles et la revalorisation de la culture ancestrale. La fédération se compose de 5 dirigeants autochtones élus lors d'une assemblée communale pour représenter 22 communautés Kichwa du bassin Tigre.

En 2009, Shinai débute sa collaboration avec Feconat grâce à l'appui financier de l'association suisse Nouvelle Planète. Shinai appuie la fédération dans l'installation d'un bureau de coordination à Iquitos et dans la mise en place d'un programme de surveillance environnementale composé de 5 moniteurs autochtones. Fin 2010, le renforcement de Feconat et la mise en place du programme de surveillance environnementale sont confiés à l'organisation Solsticio.

Solsticio est une ONG péruvienne, créée en 2006 et spécialisée dans la défense des droits des peuples autochtones en Amazonie péruvienne.

C'est dans ce contexte qu'intervient le MCI. Le chargé du

suivi du projet en Suisse a travaillé pendant 3 ans pour Shinai à Iquitos en Amazonie péruvienne (2008-2010). Il a notamment coordonné le programme de surveillance environnementale de Feconaco et le programme de renforcement institutionnel de Feconat. Cette expérience lui a permis d'acquérir de l'expertise dans ces domaines, une bonne connaissance des acteurs locaux et de la réalité du terrain. D'autre part, il a pu tisser des liens étroits avec les membres de l'organisation Solsticio et Feconat; il a aussi voyagé dans la région du bassin Tigre où il a constaté la situation de visu.

Objectifs et stratégie du projet

Objectifs:

- Mettre en place un système d'information et de surveillance environnementale autonome et autochtone dans le bassin Tigre, reconnu par l'Etat péruvien et les entreprises extractives.
- Renforcer la fédération autochtone du bassin Tigre, Feconat, pour lui permettre de représenter les intérêts du peuple Kichwa et pour favoriser la mise en œuvre d'un développement durable dans la région.

Stratégie prévue pour atteindre les objectifs du projet:

Une stratégie basée sur l'expérience acquise par Shinai et Solsticio au cours des quatre dernières années dans les domaines du renforcement institutionnel des fédérations autochtones et de la mise en place de programmes de surveillance environnementale.

A. La mise en place du programme de formation et de surveillance environnementale

En résumé le programme contient les étapes suivantes:

- Documentation des cas de violation des droits des communautés et de dégradation de l'environnement tels que: sites pollués, ruptures d'oléoducs, décharges abandonnées, présence d'entreprises extractives non autorisées (pétrolière, minière, forestière) par les moniteurs munis d'appareils photo digitaux et de GPS.

- Envoi au bureau de la Fédération à Iquitos de l'information réunie. Les coordinateurs autochtones appuyés par un conseiller de Solsticio y classent l'information dans des bases de données informatiques documentant les sites pollués, les infractions d'entreprises extractives etc.
- Préparation de matériel de diffusion [vidéos, sélection de photos, lettres de dénonciation] par les coordinateurs du programme.
- Envoi de dossiers de dénonciations par Feconat à l'Etat, aux entreprises, à la presse, aux ONG alliées et publication de l'information par le biais d'internet.
- Organisation de cours de formation en droit, environnement et technique de monitoring destinés aux moniteurs et aux dirigeants de la fédération.

B. Le renforcement institutionnel et le plaidoyer de la fédération Feconat

L'accompagnement de Feconat par Solsticio concerne en priorité la mise en œuvre de campagnes de revendications de la fédération basées sur les résultats du programme de surveillance environnementale. Ces campagnes consistent en l'envoi de dossiers de dénonciation à l'Etat, aux entreprises, aux organisations alliées, à la presse et en lancement d'actions juridiques. Par ailleurs, des présentations publiques, des conférences de presse, des réunions avec des représentants de l'Etat et des entreprises sont organisées. Le but de ces campagnes est de forcer l'Etat et les entreprises à prendre des mesures qui améliorent le respect de l'environnement et des droits de peuples autochtones dans le bassin Tigre.

La mise en œuvre de campagnes de revendications efficaces exige la participation d'une fédération forte et bien organisée. Dans ce cadre, l'équipe de coordination du projet doit participer à la mise en place de bonnes pratiques administratives [statuts légaux clairs, élaboration d'un règlement interne] et organisationnelles [plan d'action]. La participation de Solsticio dans ce domaine se fait à travers des formations et un accompagnement administratif, technique et juridique de Feconat. Il est prévu que, suite à ce processus de formation et de renforcement institutionnel, Solsticio

En règle générale, sur la base des expériences passées, une attention particulière a été donnée aux points suivants.

- Etant donné que ses dirigeants autochtones sont issus de communautés natives et qu'ils ne possèdent pas d'expérience dans le domaine de la gestion de projet, le renforcement et le suivi administratif de Feconat sont des éléments essentiels. Il s'agit d'être également attentif à ne pas détourner l'attention prioritaire de Feconat qui est la défense des droits des communautés Kichwa, vers des questions administratives relatives à l'exécution de projet qui peuvent prendre beaucoup de temps.
- Les dirigeants de la fédération doivent demeurer proches des communautés pour assurer un soutien et une bonne communication avec la base de la fédération. Dans ce sens, l'organisation d'Assemblées communales dans les communautés revêt un rôle particulièrement important.
- Les moniteurs devront transmettre de manière continue aux communautés les connaissances acquises dans les cours de formation, informer sur les actions de la fédération et sur la situation environnementale du bassin Tigre.



L'information récoltée par les moniteurs sert à dénoncer les cas de pollution à l'Etat, aux entreprises et à l'opinion publique en utilisant les nouveaux modes de communication d'internet.

Photo Feconat

Les moniteurs de Feconat documentent les sites pollués avec leur appareil photo numérique et leur GPS.

Photo Feconat



délègue progressivement l'administration des fonds du projet à Feconat, afin que la fédération s'habitue à gérer de petits fonds et devienne autonome.

Résultats obtenus

A. La mise en place du programme de formation et de surveillance environnementale

En 2013, Feconat dispose d'un programme de surveillance environnementale qui fonctionne avec la participation de huit moniteurs autochtones, deux coordinateurs autochtones et un conseiller de Solsticio basé dans le bureau de Feconat à Iquitos. Les moniteurs et coordinateurs sont formés et équipés de GPS et de caméras digitales. Ils documentent les sites pollués et transmettent leurs informations au bureau de Feconat ou les coordinateurs avec l'aide du conseiller se chargent de les classer et de préparer du matériel de diffusion. Durant l'année 2012, plus de 36 sites pollués ont ainsi été documentés dans le bassin Tigre. Des terrains recouverts d'hydrocarbures, des ruptures d'oléoducs vieillissants et mal-entretenus, des infrastructures abandonnées ont ainsi pu être identifiés. Cette documentation est classée dans des bases de données et sert à préparer, du matériel de diffusion destiné aux médias, à l'Etat, aux entreprises etc. Un blog permettant de visualiser ces sites pollués a été préparé (voir www.monitoreofeconat.blogspot.com). Les dirigeants de Feconat ont utilisé cette information pour étayer leurs dénonciations auprès de l'Etat, des entreprises et de l'opinion publique pour exiger que des mesures soient prises pour que la situation s'améliore sur le terrain.

D'autre part, ils ont obtenu du Gouvernement régional de la région du Loreto qu'il reconnaisse l'utilité des programmes de surveillance environnementale des fédérations et s'engage à financer les salaires des moniteurs. Depuis le mois de mai 2013, huit moniteurs et deux coordinateurs de Feconat bénéficient ainsi d'une aide financière pour réaliser leur travail de surveillance.

B. Le renforcement institutionnel et le plaidoyer de la fédération Feconat

Pour le travail de lobbying, la fédération Feconat est membre d'une plateforme rassemblant trois autres organisations autochtones de la même région également affectées par l'industrie pétrolière (Feconaco-bassin Corrientes, Fediquep-bassin Pastaza, Feconat-bassin Tigre, Acodecospat-bassin Marañon). Cette plateforme a obtenu en 2012 la mise sur pied par l'exécutif péruvien de deux commissions multisectorielles constituées de représentants d'institutions étatiques (environnement, peuples indigènes, extraction du pétrole, santé) destinées à mettre en place un agenda de travail pour faire face aux impacts sociaux et environnementaux de l'industrie pétrolière sur les peuples autochtones. Au mois de juillet 2013, la commission environnementale a enquêté sur les sites contaminés documentés par les moniteurs de Feconat dans le bassin Tigre. Les résultats de cette enquête publiés en octobre 2013, sont accablants: les sols et les eaux (de surface et souterraines) de la grande majorité des sites étudiés présentent de graves pollutions aux métaux lourds et aux hydrocarbures. Au niveau social, dans le cadre de l'attribution d'une nouvelle concession pétrolière, cette plateforme a obtenu la



Les moniteurs de Feconat documentent des eaux superficielles polluées aux hydrocarbures.

Photo Feconat

mise en œuvre dans la région du premier processus de consultation préalable par le gouvernement des peuples autochtones. Cette consultation concerne l'attribution d'un contrat d'exploitation pétrolière à une entreprise. Jusqu'alors, l'Etat octroyait des concessions pétrolières se superposant aux terres des autochtones sans leur demander leur avis. Cette concession recouvre la partie nord du bassin Tigre. C'est une étape importante pour les peuples autochtones. Elle ouvre des espaces de négociation où les populations peuvent poser leurs conditions, par exemple le

nettoyage complet des sites pollués avant qu'un nouveau contrat ne soit attribué. Cependant, des points restent à clarifier, notamment la manière dont cette consultation sera réalisée concrètement, ainsi que la possibilité de participation des fédérations et de leurs conseillers ou encore le nombre de communautés consultées etc.

Le grand nombre de conflits internes, au sein des fédérations, entre les fédérations et même entre les conseillers des fédérations, représente une menace pour la dynamique créée. Les sources de ces conflits sont multiples et complexes. Elles peuvent être liées à des conflits d'intérêts et de pouvoir, au manque de moyens financiers et de formation des dirigeants, à la surcharge de travail et de responsabilité. Une autre cause est à rechercher dans la difficulté d'informer les communautés membres des fédérations, souvent difficiles d'accès et sans moyens de communication, alors que les sujets traités sont multiples et complexes.

La fédération Feconat a aussi obtenu des avancées significatives dans ses négociations avec le Gouvernement régional de la région du Loreto. Plusieurs rencontres ont eu lieu et un Acte du Tigre a été signé entre Feconat et le gouvernement régional durant une assemblée communale. Cet



Les moniteurs de Feconat documentent des sols pollués aux hydrocarbures dans le bassin Tigre.

Photo Feconat

Acte concerne la mise en œuvre par le gouvernement de mesures de santé, d'éducation et d'économie destinées au bassin Tigre. Suite à la signature de cet Acte, des centres de santé ont été installés dans des communautés du Tigre, le nombre de postes de professeurs dans les communautés a augmenté et les communautés ont reçu des nouveaux titres de propriété.

Quant à son fonctionnement administratif actuel, Feconat peut compter sur un bureau de coordination fonctionnel à Iquitos qui facilite les démarches administratives de ses membres, la communication entre les dirigeants et les communautés du Tigre et avec les acteurs externes (ONG alliées, autres fédérations, Etat, etc). Feconat a gagné en visibilité et créé de nombreux contacts avec d'autres acteurs. Un indicateur de ce renforcement est l'augmentation du nombre de communautés affiliées à la fédération, au début ce nombre s'élevait à 14 et actuellement il s'élève à 23. Les dirigeants de la fédération ont été accompagnés et conseillés sur l'utilisation des fonds. Ils sont sensibilisés sur l'importance de gérer les fonds d'une manière transparente et de justifier les dépenses avec de la documentation comptable.

Le gouvernement décrète l'état d'urgence environnemental

Grâce à l'intense mobilisation des organisations indigènes qui ont dénoncé sans relâche l'existence de sites pollués par l'industrie pétrolière, le 26 avril 2013, le Ministre péruvien de l'environnement, Manuel Pulgar-Vidal a décrété dans le bassin Pastaza (voisin du bassin Tigre), l'état d'urgence environnementale. En lien avec cette déclaration, l'Etat a adopté de nouvelles politiques publiques comme l'approbation, au niveau national, de standards de qualité environnementale quant aux niveaux de concentration en polluants admis dans les sols. À terme, les fédérations autochtones recherchent la reconnaissance et le financement, par l'État, des programmes indépendants de surveillance environnementale.

En 2012, la fédération a commencé à gérer de petits montants de manière autonome.

Evaluation des résultats

On constate que s'il a fallu du temps pour obtenir des changements sur le terrain - le programme de Feconaco fonctionnant depuis plus de six ans - les premières

Les résultats de l'évaluation environnementale du Gouvernement, publiés en octobre 2013, sont accablants : les sols et les eaux de la grande majorité des sites étudiés présentent des pollutions aux métaux lourds et aux hydrocarbures. Le peuple Kichwa se mobilise à Iquitos pour exiger le respect de ses droits et de son environnement.

Photo Feconat



mesures concrètes de la part de l'Etat et des entreprises pétrolières pour diminuer leur impact environnemental ont désormais été prises. Et depuis peu, le rythme des changements semble s'accélérer. Le 8 mai 2012 à Lima, à l'occasion d'une rencontre avec les fédérations indigènes, le Premier ministre péruvien, Juan Jiménez Mayor, a présenté les excuses du Gouvernement pour les 40 années pendant lesquelles il a laissé les compagnies pétrolières sans contrôle. Cette prise de conscience et ces mesures peuvent être directement mises en relation avec les pressions politiques exercées par les quatre fédérations qui travaillent en réseau et qui s'appuient sur l'information issue des programmes de surveillance environnementale. A partir de ces constats, on peut donc raisonnablement estimer que les programmes de surveillance environnementale et l'action des fédérations participent à la résolution des problèmes sociaux et environnementaux de la région, même si la route à parcourir jusqu'à leur résolution complète est encore longue et incertaine.

Il faut cependant préciser que d'autres facteurs peuvent aussi expliquer l'évolution de la situation sur le terrain. Par exemple, le changement de gouvernement au Pérou en 2011. Même si ce gouvernement continue à privilégier l'extraction des ressources naturelles comme modèle de développement, les nouveaux membres du gouvernement paraissent plus sensibles aux problématiques autochtones et environnementales. L'évolution des pratiques des entreprises pétrolières avec l'apparition de nouvelles technologies plus respectueuses de l'environnement et l'importance pour les entreprises d'avoir une bonne image ou encore la prise de conscience globale de l'opinion publique de l'importance de préserver la forêt amazonienne ont également pu favoriser l'accueil réservé aux revendications des fédérations.

A l'image du partenariat MCI-Solsticio-Feconat, le soutien financier et technique apporté aux fédérations et à leurs programmes de surveillance environnementale par l'intermédiaire de partenariats entre des ONG de coopération nationales a joué un rôle essentiel. En effet, ce soutien a permis aux fédérations de réaliser leurs activités de manière indépendante vis-à-vis de l'Etat et des entreprises. Cette indépendance garantit la liberté de dénoncer publiquement les promesses non tenues. Les dirigeants ont besoin de moyens financiers pour se mobiliser et pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles durant leurs visites des communautés et leurs séjours dans les capitales

municipales, régionales et nationales, pour participer à des réunions et à d'autres manifestations publiques. Par exemple, le président de Feconat doit voyager neuf jours et neuf nuits en bateau pour aller de sa communauté dans le bassin Tigre au siège de sa fédération à Iquitos. Les moniteurs ont aussi besoin de formation, d'équipements, de vivres et de combustibles pour leur travail de terrain.

Néanmoins, trop de soutien aux fédérations, notamment financier, surtout s'il est mal planifié, peut également engendrer des problèmes d'organisation et des conflits internes. Les fédérations n'étant pas suffisamment préparées à gérer un grand nombre d'activités à la fois, il peut y avoir un risque de dispersion, de désordre administratif et l'apparition de comportement d'envie et de jalousie entre les membres des fédérations et avec les communautés. Il faut donc garder à l'esprit que les dirigeants ne sont pas des gestionnaires de projets, que le soutien financier doit se faire de manière progressive et qu'il ne doit pas détourner l'attention prioritaire des fédérations qui est la défense des droits des communautés.

Pour ces raisons, le soutien des ONG nationales et internationales de coopération aux fédérations et à leurs programmes de surveillance environnementale doit s'inscrire dans la durée, être progressif et orienté vers la formulation de nouvelles politiques publiques. Avec à terme, l'espoir qu'il devienne inutile et que les expériences acquises bénéficient à d'autres peuples autochtones péruviens confrontés à des problématiques similaires.



Le partenariat avec le MCI

La participation du MCI, par l'intermédiaire de son porteur de projet est :

- établir des contacts avec des bailleurs de fonds en Suisse et participer à la rédaction des rapports et des demandes de financement. En 2012 et 2013, la FGC (Fédération genevoise de coopération) soutient ce projet par l'intermédiaire du MCI à hauteur de 167 858 CHF.
- faire bénéficier les partenaires (Solsticio et Feconat) de l'expérience acquise dans le domaine institutionnel avec trois fédérations indigènes d'Amazonie péruvienne, par l'intermédiaire du porteur du projet du MCI en Suisse. Il a séjourné quatre ans en Amazonie péruvienne et a accompagné les processus de renforcement institutionnel et de mise en place de programmes de surveillance environnementale des fédérations. Dans ce sens, il a une fonction de facilitateur et pratique un suivi rapproché du projet, en

Le soutien des ONG de coopération aux fédérations et à leurs programmes de surveillance environnementale doit s'inscrire dans la durée et être orienté vers la formulation de politiques publiques. Avec à terme, l'espoir qu'il devienne inutile et que les expériences acquises bénéficient à d'autres peuples d'Amazonie péruvienne.

Photo Feconaco

participant régulièrement à des réunions avec les autres partenaires. Il apparaît que pour améliorer l'efficacité du projet et travailler sur la base de rapports de confiance, il est nécessaire d'être en communication constante avec les partenaires. En effet, la situation sur place peut évoluer rapidement et changer la configuration du projet, par exemple, lors d'un changement dans la composition de la directive de Feconat. La prise en compte de ces changements permet d'adapter au plus vite la stratégie de travail à la nouvelle configuration et limiter ainsi le risque de rencontrer des problèmes.

- Ayant suivi et mis en place des programmes de surveillance environnementale, le porteur du projet du MCI a une fonction de conseiller des techniciens et coordinateurs du programme travaillant à la mise en œuvre du programme de Feconat à Iquitos. Il organise des cours de formation et un suivi du travail. Il continue également à oeuvrer à l'amélioration de la méthodologie utilisée pour les programmes de surveillance environnementale.
- Une participation du MCI peut également avoir lieu lors de campagnes de communication pour relayer les revendications autochtones auprès d'instances des Nations Unies à Genève et de l'opinion publique en Suisse et à Genève.

La réalisation de ces activités est rendue possible grâce à l'utilisation des outils d'internet et à la réalisation de deux voyages de trois semaines par année.

Bibliographie

Dourojeanni, M. 2010. El futuro incierto de la Amazonia peruana. Le Monde diplomatique, edición peruana. 26.04.2010.

Finer, M., and M. Orta-Martínez. 2010. A second hydrocarbon boom threatens the Peruvian Amazon: trends, projections, and policy implications. Environmental Research Letters 5 (1):014012.

La Torre López, L. 1998. Sólo Queremos vivir en Paz. IWGA: 15-36 /

BIT. 1989. Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, [BIT. No. 169]. Bureau International du Travail.

ONU. 2007. Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Organisation des Nations Unies.

Résultats de l'atelier sur les peuples autochtones

Les partenaires du MCI sont impliqués dans la préparation du 50^{ème} anniversaire. Le MCI les fait venir à Genève pour réaliser avec eux des ateliers permettant de vérifier l'hypothèse suivante: L'expérience du MCI semble montrer que les modes de coopération les plus efficaces sont ceux portés par des partenaires du Sud qui, à partir de réalisations locales ou régionales déjà porteuses d'autonomie, aboutissent à des propositions de politiques publiques au Sud. Ces propositions, quand elles sont mises en œuvre, vont bénéficier à un nombre étendu de groupes, à une population beaucoup plus large que les bénéficiaires directs initiaux. Ces propositions peuvent avoir une répercussion non seulement locale, mais aussi régionale, voire nationale.

Outre l'hypothèse centrale, les thèmes abordés au cours des ateliers ont concerné: l'économie solidaire, les peuples autochtones et la formation. Il s'agit dans ce document de présenter les résultats de l'atelier sur les peuples autochtones.

Le participants de l'atelier sur les peuples autochtones réunis dans le bureau du MCI.



Présentation des participants

Silvio Cavuscens,
coordinateur du groupe, expérience COIAB

Sônia Guajajara,
Expérience COIAB, Brésil

Jorge Tacuri Aragon & Emerson Sandi Tapuy,
Expérience Feconat, Pérou

Hermenegildo Liempe
Expérience CAI, Argentine

Cáisamo Guzmán,
Expérience OIA (Organisation indigène d'Antioche), Colombie

Conclusions et recommandations du groupe des peuples autochtones

L'impact et la signification du processus colonial pour les peuples indigènes

Combien de millions de personnes sont mortes ? Combien de peuples ont disparu, sans que jamais aucun gouvernement n'ait été jugé ni sanctionné pour ces génocides ?

Le Brésil a retiré son financement de l'Organisation des États Américains (OEA) grâce à la pression exercée en raison de sa politique de développement en Amazonie et de son impact direct sur les peuples indigènes.

Pourquoi les institutions de coopération n'influencent-elles pas plus les politiques des pays du Nord de la même manière que nous le faisons au Sud ?

Les entreprises transnationales ont capturé les États et les ont convertis en garants de leurs intérêts et non de leurs droits et devoirs.

Les droits indigènes et les États nationaux

Historiquement, la coopération internationale nous a aidés à combattre des dictatures latino-américaines et à sauver

des milliers de vies. Elle a aussi participé au processus de démocratisation de nos pays.

Actuellement, il ne s'agit plus de ce processus de démocratisation. Aujourd'hui il est nécessaire d'appuyer les propositions destinées à sauver la Mère terre et les peuples.

Les stratégies des États avec leurs politiques de militarisation et de criminalisation des peuples indigènes sont claires ; ils se mettent au service des entreprises transnationales pour imposer une idéologie obéissant seulement aux intérêts des multinationales.

Nous recommandons que les gouvernements reconnaissent la diversité des peuples indigènes et garantissent leurs droits sans intervenir dans leurs processus organisationnels, autonomes et de défense de leurs territoires.

Les instruments internationaux et leur impact réel

Les instruments juridiques internationaux tels que la Déclaration universelle des peuples indigènes et la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sont des avancées importantes dans la reconnaissance des droits. Cependant, elles restent à l'état de déclarations lorsque des entreprises transnationales liées aux activités extractives et aux politiques des États nationaux exercent des pressions sur ceux-ci.

Dans ce sens, il est nécessaire de renforcer les stratégies des organisations indigènes qui promeuvent et défendent le droit à la consultation.

Logique du marché et logique des peuples

Les peuples indigènes continuent à souffrir du processus colonial, aggravé par les nouvelles dynamiques de « mercantilisation » de la vie, qui heurtent la cosmovision et la perspective de vie des peuples indigènes. Au cours des dernières décennies, il y a eu une avancée dans le domaine des droits humains dans le monde entier. Pourtant, la logique du marché constitue une grave menace pour les peuples indigènes. Dans ce sens, nous représentons l'ultime barrière en résistant au processus de « mercantilisation » de la vie qui se répand dans le monde entier.

On veut que nous donnions nos Vaticans (c'est-à-dire nos sites sacrés) pour extraire les richesses qui s'y trouvent... Nous vous posons la question : Est-ce que vous accepteriez que l'on détruise votre Vatican si l'on trouvait de l'or sous cette église ?

Les nouveaux processus d'extraction ont de plus en plus

d'impact sur les ressources naturelles provoquant des changements négatifs sur les territoires et sur la vie des peuples indigènes.

L'intensification des processus productifs génère la crise climatique et des conséquences parfois irréversibles qui conduisent selon nous à une crise de la civilisation humaine. Les peuples indigènes ont dans leur expérience, leur cosmovision et dans la forme distincte d'organiser leurs sociétés, les ressources pour construire des alternatives. Ils le prouvent car ils ont réussi, à travers les siècles, à préserver leurs membres, leurs territoires et leurs ressources naturelles.

Dans ce sens, nos peuples représentent la dernière barrière face au système actuel de production. Par notre cosmovision et nos pratiques nous contribuons à la construction d'alternatives plus viables pour l'humanité.

En réponse à cette réalité, nous, représentants de peuples indigènes, proposons la construction de stratégies et d'alliances dans ce sens :

- Que le Mouvement pour la Coopération internationale (MCI) assume dans sa politique, des stratégies de lobbying articulées avec celles des partenaires du Sud destinées à questionner les entreprises transnationales ayant leur siège à Genève ou dans des cités similaires qui bénéficient de l'impunité.
- Considérant que la croissance économique est basée sur des indicateurs essentiellement économiques - sans considération d'autres facteurs capables de vérifier la réalité vécue par les peuples - il est nécessaire que nos partenaires du Nord basent leurs stratégies et politiques de coopération avec le Sud à partir d'indicateurs capables d'évaluer la situation qui rendent compte de la complexité des réalités sociopolitiques et culturelles vécues par leurs partenaires.
- Il est fondamental que le processus de consultation (moyennant l'information des peuples indigènes dans la perspective du droit au consentement préalable et informé) affronte la prétention des États à exclure de ce droit le concept de consentement (par exemple, la consultation des peuples indigènes au sujet de la compagnie pétrolière Petrobras au Pérou).

Le processus de renforcement du mouvement indigène et ses défis

Le mouvement indigène a réussi à avancer dans la réalisation de ses droits fondamentaux dans les constitutions nationales. Ces avancées se traduisent ou s'expriment dans la protection des terres, la reconnaissance de l'identité culturelle, l'éducation bilingue et multiculturelle, etc.

Pour obtenir ce résultat des organisations indigènes locales, régionales, supra régionales et d'autres formes organisationnelles dans divers domaines d'action ont été mises sur pied.

Actuellement, le mouvement indigène traverse une crise générée par la multiplication des organisations de modèle associatif ne répondant pas aux nouvelles demandes des peuples indigènes. Par ailleurs, celles-ci doivent retrouver une plus grande participation dans les prises de décisions, les mécanismes et les stratégies pour des actions plus unitaires.

La fonction de "teniente" (lieutenant gouverneur) a été créée pour qu'il assume le pouvoir politique local ; réduisant ainsi ; l'autonomie et la capacité de décision des autorités traditionnelles (exemple au Pérou).

Dans ce sens, en vue de l'élaboration de nouvelles stratégies, il faut tenir compte de la dynamique des réseaux d'entreprises transnationales et de leurs relations avec les États, subordonnés à la logique du marché.

Considérant la nécessité de rompre avec la dépendance et la subordination des leaders aux politiques gouvernementales, il est nécessaire d'envisager une nouvelle perspective autonome de formation et de renforcement politique, s'appuyant sur la diversité des expériences (Centre Amazonien de Formation Indigène - CAFI - Brésil - École de la Mère Terre).

- L'appui aux processus et stratégies des peuples rendant possible des prises de positions autonomes en réponse aux gouvernements (le Trawün chez les Mapuche-Assamblée).
- L'importance pour la coopération d'appuyer les communautés pour leur permettre de communiquer, de s'organiser pour exercer le lobbying politique nécessaire.

Depuis 2011, le MCI soutient un projet d'éducation bilingue avec le peuple Embera en Colombie. Un de ces représentants a participé à l'atelier sur les peuples autochtones.

Photo OIA



- L'appui aux initiatives ayant comme objectif l'élaboration de politiques éducatives capables de répondre à la nécessité de définir de nouvelles relations sans discrimination.
- L'articulation du mouvement indigène à partir de ses variantes culturelles pour renforcer ses luttes.
- Nous recommandons encore que le MCI promeuve des rencontres et échanges entre ses partenaires du Sud pour nous permettre d'aborder des thèmes importants et de définir des stratégies plus articulées pour la consolidation du mouvement indigène.

solidarité, la confiance et la complémentarité, de telle sorte qu'au moment de boucler des projets, on puisse discuter des stratégies et alternatives ne remettant pas en cause le travail des partenaires.

En conclusion, nous recommandons à la coopération du Nord de faire pression sur les États du Sud pour qu'ils garantissent l'application effective des lois et des normes conquises pour la défense et la reconnaissance des droits des peuples indigènes.

Le cadre de la coopération internationale en relation avec les peuples indigènes

Tout au long de son cheminement avec les peuples indigènes, la coopération a réussi à appuyer des processus fondamentaux pour la défense, la conquête et la reconnaissance de leurs droits dans leurs États nationaux.

Avec la nouvelle configuration des relations Nord/Sud et avec les crises économiques et leurs conséquences pour le travail des institutions comme le MCI, les agences financières (villes, communes et États) risquent de conditionner de plus en plus les projets à une politique de résultats avec des critères pas toujours adaptés à nos réalités du Sud.

Face à cette situation, il est nécessaire de redéfinir l'agenda de la coopération en proposant de nouveaux contenus pour la solidarité qui permettraient une meilleure sensibilisation. Nous réaffirmons la nécessité d'une relation basée sur la

Conclusion

Dès les années 70, le MCI a soutenu des projets en faveur des peuples autochtones. La présence de dirigeants d'organisations indigènes avec lesquelles il a travaillé, et travaille encore, allait de soi lors de son 50^{ème} anniversaire. Vivant dans des pays et contextes différents, les échanges entre ces leaders pendant plusieurs demi-journées ont très vite mis en évidence la similitude de leur lutte pour la survie de leurs peuples, de leurs cultures et de leurs modes de vie. Ensemble, et avec les autres participants à cette rencontre, ils ont tenu à dresser ce constat : « Dans leur grande majorité, les peuples autochtones ont une relation pleine de respect, d'harmonie et d'équilibre avec la Terre-Mère. Le renforcement des identités ethniques et culturelles est très important. Les territoires indigènes sont de véritables sanctuaires de vie dans leur diversité spirituelle et biologique. Or les peuples autochtones sont touchés de plein fouet par le modèle dominant de développement. Ce modèle porte atteinte à leurs territoires ancestraux : les montagnes, les glaciers, les forêts, les fleuves et rivières. Pourtant l'existence de ces peuples constitue un signal fort pour l'humanité toute entière ».

Quant à la situation qui est faite aux peuples autochtones, ils ont tenu à rappeler comment « On leur reproche d'empêcher le développement, on criminalise leur protestation, on militarise leurs territoires, on réduit leurs droits. Ces derniers, bien que reconnus par des lois et des instruments juridiques nationaux et internationaux, sont insuffisamment appliqués ». Ils soulignent encore que « Le soutien à leurs revendications est d'importance capitale ».

A l'heure où les changements climatiques et l'épuisement des ressources naturelles remettent en question notre modèle de développement, les modes de vie traditionnels des peuples autochtones qui ont su préserver leur environnement durant des millénaires, représentent une source d'inspiration pour l'avenir.

Les résultats de cet atelier et la capitalisation des projets confirment l'hypothèse de départ émise dans le cadre du 50^{ème} anniversaire du MCI à savoir que les projets à soutenir en priorité sont ceux portés par des partenaires du Sud, en l'occurrence des organisations indigènes se mettant en réseau et qui, à partir de problématiques locales, font pression sur les gouvernements pour que de nouvelles mesures législatives soient prises et mises en œuvre, mesures qui bénéficieront à une population beaucoup plus large que celle des premiers bénéficiaires.

Au cours des quinze années de partenariat COIAB – MCI, on a pu constater de nombreuses avancées dans différents domaines que ce soit ; l'appui donné à la démarcation de terres indigènes, aux politiques différenciées de santé, à l'éducation différenciée avec un enseignement bilingue par exemple ainsi qu'aux programmes et projets de développement durable. Ces politiques profitent à l'ensemble des populations indigènes d'Amazonie brésilienne voire à celles du Brésil.

Le CAI en Argentine, représentatif de la population Mapuche de la région du Río Negro, accomplit un travail de lobbying politique auprès des instances provinciales, nationales et internationales. Il exige la bonne application des droits d'autonomie, de consultation et de participation, reconnus aux peuples originaires, ainsi que du droit à l'utilisation et à l'administration sans contrainte des ressources de leur territoire.

En Amazonie péruvienne, quatre fédérations indigènes, dont Feconat, se sont regroupées au sein d'une plateforme pour revendiquer le respect de leurs droits et de leur environnement affectés par l'industrie pétrolière. La récente déclaration de l'Etat d'urgence environnementale dans la région par le gouvernement semble leur donner raison et encourage l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques bénéficiant à l'ensemble des populations locales du Pérou affectées par les impacts négatifs de l'industrie extractive.

Cependant, des difficultés récurrentes compliquent et fragilisent la vie institutionnelle des organisations indigènes entre autres :

- La difficulté à maintenir un soutien de la base
- Le manque de formation politique et juridique des leaders autochtones
- Les difficultés à assurer une bonne gestion administrative des organisations autochtones
- Le manque de moyens financiers (pour des questions d'indépendance, l'impossibilité de compter sur un soutien de l'Etat)

Des pistes émergent:

- appuyer les organisations autochtones en favorisant la communication et l'articulation avec leur base et en rendant possible des positions autonomes en réponse aux gouvernements
- appuyer les organisations autochtones pour leur permettre de réaliser le lobbying politique nécessaire auprès des gouvernements
- la mise en place de formations politiques autonomes pour les cadres et leaders autochtones
- la promotion de rencontres et échanges entre les partenaires du MCI pour aborder des thèmes importants et définir des stratégies plus articulées pour la consolidation du mouvement indigène
- l'articulation des stratégies de lobbying avec le MCI destinées à interpeller les entreprises transnationales ayant leur siège à Genève ou en Suisse
- la mise en place de programmes de surveillance environnementale autochtone et indépendant pour renforcer la documentation et la diffusion des impacts des entreprises transnationales

De plus, lors d'un débat organisé en mars 2012, dans le cadre de son 50^{ème} anniversaire, le MCI a invité Mme Pierrette Birraux, ancienne directrice et actuelle conseillère scientifique du doCip (ONG) pour s'exprimer sur les apports et les limites du système des Nations Unies en rapport avec la question des peuples autochtones. Son intervention a permis de faire ressortir, l'importance de la structure de l'ONU qui a permis aux peuples autochtones de travailler tout de suite au niveau international, alors qu'ils ne sont en général pas écoutés aux niveaux nationaux. Il est donc primordial de travailler aux deux niveaux simultanément: le niveau national (et si possible régional) et le niveau international pour avoir cette caisse de résonance qu'est l'ONU.

De plus, lors de ce séminaire, qui comptait également la présence de représentants d'Haïti, du Timor-Est et d'Uruguay, deux autres ateliers ont traité de la «Formation» et de «l'Économie solidaire» qui sont également des axes de

travail du MCI. La déclaration finale adoptée par tous les participants appelle les ONG et les collectivités publiques du Nord à soutenir les associations du Sud, non seulement pour les aspects concrets de leurs programmes, mais aussi pour leur vie démocratique, leurs besoins en personnel et en matériel.

Annexes

Annexe 1 – Déclaration finale du 50^{ème} anniversaire du MCI

Une nouvelle coopération pour un autre développement

En guise d'introduction

En 2012, le Mouvement pour la Coopération internationale - MCI fête son cinquantième anniversaire. C'est l'occasion de dresser le bilan de ce demi-siècle d'activités avec ses partenaires du Sud. Et aussi de coopération avec des ONG du Nord, en particulier les associations genevoises. Le MCI est l'une des ONG qui ont créé la Fédération Genevoise de Coopération - FGC.

Au moment de sa fondation, comme d'autres associations agissant dans ce domaine, le MCI n'imaginait pas que cette coopération, conçue pour devenir inutile dans les meilleurs délais, allait encore être nécessaire cinq décennies plus tard. Pourquoi cet échec apparent ? Ce questionnement, nombreux sont ceux qui le partagent. Par exemple le contribuable, qui voit une part croissante du budget des collectivités publiques être consacrée à la coopération au développement.

Le MCI a commencé par analyser son action qu'il a fallu « capitaliser ». Il a fait l'inventaire de ses forces et ses faiblesses. Il a recherché les « projets » qui ont été les plus efficaces. Très vite il a questionné ses partenaires.

En mars - avril, il a organisé trois débats publics portant sur le cadre dans lequel s'inscrit l'action des ONG comme le MCI : les apports et les limites du système des Nations Unies ; le rôle de la Suisse et de Genève dans la coopération internationale, et, enfin, l'actualité de Bandung, cette conférence de 1955 qui a favorisé la marche vers l'indépendance de nombreux territoires sous domination coloniale et l'émergence de mouvements de libération nationale. Lors de chaque débat, le MCI a questionné les intervenants sur la manière d'améliorer l'efficacité de la coopération.

Enfin, ce mois d'octobre, il a réuni ses partenaires pour débattre avec eux du mode de coopération à développer à l'avenir pour en améliorer l'efficacité.

Le résultat de cette réflexion est l'objet de la déclaration ci-après.

Genève, le 19 octobre 2012

Une nouvelle coopération pour un autre développement

Nous, les participants à la rencontre organisée à Genève les 15, 16, 17, 18 et 19 octobre par le Mouvement pour la coopération internationale – MCI qui célèbre son 50^e anniversaire, avons décidé de rendre public le résultat de nos travaux. Il s'agit pour nous de contribuer à l'amélioration de la coopération internationale pratiquée par les organisations de la société civile. Nous voulons une coopération soutenant un développement centré sur l'humain, promouvant et protégeant la vie.

Nos constats

La domination privée

Au cours de ce dernier demi-siècle, à la domination exercée précédemment par plusieurs États européens, s'est ajoutée la domination privée exercée par de grands groupes économiques multinationaux. Même lorsque des acteurs ont surgi sur les scènes politiques nationales en opposition à cette réalité, une fois au pouvoir, ils ont succombé à la logique du capital.

Ces groupes économiques multinationaux utilisent à leur profit des pratiques fiscales, souvent douteuses, pour échapper à l'impôt dans les pays où ils exercent leurs activités. Ces pratiques réduisent les ressources nécessaires à de nombreux pays pour assurer une vie digne à leurs habitants. Le secret bancaire et autres mécanismes fiscaux, comme les possibilités offertes d'évasion fiscale, pratiquées en Suisse et dans d'autres parties du monde, ont pour conséquence de réduire les ressources nécessaires à de nombreux pays pour améliorer le niveau de vie de leurs populations. Ces pratiques facilitent le développement de la corruption qui, elle aussi, porte atteinte au développement de nombreux pays.

Les marchés internationaux, notamment ceux des matières premières et produits de base, échappent au contrôle des pouvoirs publics nationaux. Trop souvent les pays producteurs ne reçoivent pas la juste rémunération de leur production. De nombreux paysans et travailleurs de par le monde vivent dans la misère.

À de nombreuses reprises, le Fonds monétaire international et des banques privées- pour résoudre les problèmes d'endettement- ont imposé des politiques d'ajustement structurel, souvent des privatisations, entraînant des crises économiques qui rendent les pays dépendants et ont des conséquences dramatiques pour leurs populations.

Ces pratiques affaiblissent la démocratie dans de nombreux États. Elles réduisent les capacités de la population à être le sujet de son propre destin. Dans certains cas, les États vont jusqu'à criminaliser la protestation sociale.

Le modèle dominant de développement

Le modèle dominant de développement économique entraîne une détérioration de la qualité de vie sur la planète. Les changements climatiques en sont l'un des signes inquiétants. Le développement dit « durable » cache souvent un développement insoutenable dans le temps.

Ce modèle de développement :

- met en cause l'existence même de nombreux peuples autochtones, particulièrement quand leurs territoires recèlent des matières premières ou des sources d'énergie présentant un intérêt économique. Pour ce modèle dominant, les peuples autochtones et les populations traditionnelles représentent la dernière barrière à abattre.
- tend à accentuer le manque de reconnaissance de la femme comme sujet politique, social, culturel, économique.

La société civile

Au Sud comme au Nord, au fil des années, on a pu constater l'émergence d'organisations et d'initiatives de la société civile susceptibles de répondre aux besoins vitaux de la population et de défendre ses intérêts et, par là, de concourir au bien commun. Ces organisations de la société civile constituent une pièce maîtresse de la démocratie. Elles sont, dans leur propre pays, les premières porteuses de la promotion et de la défense des droits économiques, sociaux, culturels, politiques et environnementaux de la population et des droits collectifs des peuples autochtones.

La coopération au développement des ONG du Nord

Dans le Sud, elle a permis à de nombreuses personnes, groupes et ONG de mettre en œuvre des projets,

d'entreprendre des actions permettant à des populations plus ou moins nombreuses d'améliorer leurs conditions de vie.

Cependant, quand cette coopération est fragmentée, quand il y a une multiplication non cohérente des projets, ce n'est pas parce qu'il y a de nombreuses ONG étrangères dans un pays, que cela entraîne un changement social pérenne susceptible de rendre inutile le financement de projets par la coopération internationale.

Ce que nous voulons

La reconnaissance des ONG du Sud

La pleine reconnaissance de l'existence des organisations de la société civile du Sud et de leur rôle essentiel pour apporter le changement social susceptible de répondre aux besoins économiques, sociaux et culturels de chaque peuple.

Cela a pour conséquence de devoir développer un partenariat d'égalité entre ONG du Sud et du Nord. Cela a des conséquences jusque dans la présentation des projets par exemple.

Le changement social pour le bien commun entre difficilement dans un chronogramme.

Il est souvent le résultat d'un long travail soumis à de nombreux aléas. Les associations qui, dans leur programme d'action, visent ce changement social doivent avoir les moyens en personnel et en matériel pour assurer la continuité de leur action. Elles doivent être soutenues dans la durée.

Les peuples autochtones

Dans leur grande majorité, les peuples autochtones ont une relation pleine de respect, d'harmonie et d'équilibre avec la terre-mère. Le renforcement des identités ethniques et culturelles est très important. Les territoires indigènes sont de véritables sanctuaires de vie dans leur diversité spirituelle et biologique. Mais les peuples autochtones sont touchés de plein fouet par le modèle dominant de développement. Ce modèle porte atteinte à leurs territoires ancestraux : les montagnes, les glaciers, les forêts, les fleuves et rivières. Pourtant l'existence de ces peuples constitue un signal fort pour l'humanité toute entière.

On leur reproche d'empêcher le développement, on criminalise leur protestation, on militarise leur territoire, on réduit

leurs droits. Et pourtant, ils continuent à lutter pour leur vie et la défense de leurs droits. Bien que reconnus par des lois et des instruments juridiques nationaux ou internationaux, leurs droits ne sont que partiellement appliqués. Soutenir leurs revendications est d'importance capitale.

L'économie solidaire

L'économie solidaire est un projet politique différent du modèle dominant de développement économique. Elle place l'être humain au centre de l'économie, pas seulement en ce qui concerne les biens et services utiles et de qualité qu'elle offre, mais aussi par la manière de produire, de consommer, de commercialiser et de pratiquer la finance, notamment en autogestion et quand elle promeut un développement soutenable, respectueux de l'environnement. Dans cette dynamique, la mesure du développement ne peut se faire seulement au travers d'indicateurs économiques, mais doit prendre en compte d'autres dimensions d'ordre sociopolitique, éthique et culturel.

La formation

Les mécanismes qui engendrent la précarité et l'exclusion sont complexes. Vouloir la pleine participation de la société civile pour un développement centré sur l'humain suppose une formation continue, de qualité et adaptée à chaque population. Le but et la base de tout processus de formation doivent être le développement de l'estime de soi des participants à partir du respect et de la valorisation de leurs expériences, connaissances, langues et cultures. Ce modèle de formation est celui qui doit être reconnu et soutenu par les pouvoirs publics et la coopération internationale.

La coopération des ONG du Nord

Les ONG du Nord, si elles veulent être pleinement solidaires des ONG du Sud, doivent :

- combattre, dans leurs propres pays, les mécanismes par lesquels les ressources financières qui permettraient de subvenir aux besoins de la population du Sud trouvent un refuge complaisant sur des comptes bancaires qui ne profitent qu'aux fraudeurs ;
- surveiller et, le cas échéant, dénoncer les pratiques des entreprises qui portent atteinte au « Bien Vivre » des peuples.

Appel aux ONG et collectivités publiques du Nord

Nous appelons les ONG du Nord et les collectivités publiques à soutenir les projets et programmes des ONG du Sud qui :

- se mettent en réseau avec d'autres acteurs pour proposer, promouvoir et accompagner des politiques publiques;
- favorisent la mise en œuvre de droits reconnus, susceptibles de bénéficier à une population beaucoup plus large que les bénéficiaires initiaux.

La coopération doit appuyer en priorité ce type d'actions de changement social . Une fois abouties, ces dynamiques rendront alors les financements sans objet, alors l'accent sera mis sur d'autres formes de solidarité.

Cette pratique de la coopération doit se faire dans la longue durée.

Les associations du Sud qui ont de tels objectifs doivent être soutenues non seulement pour des aspects concrets de leurs programmes, mais aussi pour leur vie démocratique, leurs besoins en personnel et en matériel.

C'est le changement de pratique que nous souhaitons.

Les participants: Guarda Erica et Hermenegildo Liempe, CAI, Argentine | Mariano De Nardis et Zulema Nélide Aguirre, RED, Argentine | Jorge Tacuri Aragon et Emerson Sandi, Solsticio Peru/Feconat, Pérou | Antonio Sánchez et Cáisamo Guzmán, CLEBA/OIA, Colombie | Maria Angelina de Oliveira et Adriana Bezerra Cardoso, CEDAC, Brésil | Silvio Cavuscens et Sônia Guajajara, Secoya/COIAB, Brésil | Ketelie Estimable et Anice Ladouceur, PAIS, Haïti | Simao Luis de Costa et Joao Do Carmo Pinto, CDC, Timor Leste | Rita María del Luján Toledo Tejera et María Teresa Mira Torres, CMU, Uruguay | Christiane Escher, MCI, Suisse

Annexe 2 – Présentation du MCI

Contexte

Entre les années cinquante et la première moitié des années 60 du siècle dernier, c'est l'irruption du « Tiers-Monde » sur la scène internationale :

La Conférence de Bandung en 1955,
La vague des décolonisations,
La prise de conscience de la faim dans le monde,
L'inégalité des rapports Nord-Sud,
Le mal-développement.

Dans le monde dit « développé », l'Europe est désormais sortie de la 2^e guerre mondiale.

Mais elle est figée dans la guerre froide: la séparation en deux blocs de l'Est et l'Ouest.

Au plan social c'est non seulement le plein emploi mais encore l'appel à l'immigration comme force de travail. La pauvreté reste, mais aussi la sortie possible de la pauvreté pour de très larges couches de la population.

Les 30 glorieuses, d'autres disent les « golden sixties », des luttes pour la redistribution des fruits du travail et de la richesse, des institutions stables, des Etats providence, des révoltes, Mai 1968...

La convocation du Concile Vatican II par le Pape Jean XXIII et ses répercussions largement au-delà du monde des chrétiens.

La naissance d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales chrétiennes et laïques au Nord, l'expansion des ONG de développement (les organisations humanitaires existaient déjà et agissaient face aux catastrophes naturelles et autres situations d'urgences).

L'ambiance était constructive: on allait arriver à changer la face du monde, à lutter contre la pauvreté, à l'éradiquer, à militer pour le développement et à instaurer des rapports Nord-Sud nouveaux.

Antécédents

Dans ce contexte, à Genève, deux personnes, par ailleurs engagées au plan politique, syndical, ecclésiastique, se rencontrent, échangent, s'interrogent sur le nouveau contexte international qui se dessine. Elles s'efforcent d'identifier et de faire le lien entre « l'ici » et le « là-bas ». Non pas le monde « sous-développé », là-bas, loin de nous, et le monde par conséquent supposé « développé », ici, chez nous. Mais un seul monde, interdépendant, où les causes engendrées par les uns produisent des effets sur les autres. Un monde aux prises avec du « mal développement » où que ce soit. Mais aussi un mal-développement qu'il serait possible de transformer en défi et que nous serions capables de relever.

Petit à petit d'autres personnes rejoignent le duo initial et donnent corps à quelques intuitions: pouvoir disposer d'un « lieu », hors partis, hors syndicats, hors Eglises, tous utiles et nécessaires.

Mais se poser des questions au-delà, réfléchir sans réponses, consignes ou mots d'ordre préconçus, préétablis. Le groupe se constitue sous le nom – provisoire – de CICG (Centre international de coopération de Genève).

Simultanément il regarde autour de lui, identifie d'autres organisations déjà existantes ou en voie de création, exprimant des préoccupations et poursuivant des buts similaires. Des rencontres s'organisent qui prendront la forme de « Tables Rondes » et qui aboutiront à la création de la Fédération genevoise de coopération en 1966.

Naissance et choix initiaux

Le MCI naît formellement en 1962 avec des choix initiaux déterminants, en voici deux :

- Que ses membres soient actifs « ici » et « là-bas » :
. ils sont solidaires du « Tiers-Monde » : ils appuieront des efforts de transformation de la société vers des pratiques plus justes sous la forme de « projets »,
. ils s'engagent « ici » dans les organisations de leur choix pour agir sur les causes provoquant misères, pauvretés, sous-développement.
- Une des premières actions soutenue par le CICG (qui changera de nom pour devenir MCI)

sera de demander que 1%¹ de la fiscalité des contribuables genevois soit consacré à l'appui au «développement du Tiers-Monde». La Fédération genevoise de coopération appuiera cette demande.

Principes, objectifs, fonctionnement

Conformément à ses statuts, le MCI vise à promouvoir un esprit de citoyenneté au Nord comme au Sud. Il contribue à la mise en place d'un réseau de solidarité internationale. Il considère important d'agir sur les causes et les conséquences responsables du sous-développement dans les pays du Sud. Il est préoccupé par les aspects de politique générale lorsqu'ils provoquent ou perpétuent des situations de marginalisation. Il cherche à favoriser un meilleur respect des personnes et des groupes se traduisant par la justice et la paix.

Ses objectifs principaux :

- appuyer différents projets de développement émanant d'associations du Sud,
- construire des partenariats solides et durables,
- participer à des réseaux et des plateformes thématiques au Nord,
- réaliser et/ou participer à des actions de sensibilisation et d'information au Nord,
- mener des groupes de réflexion et d'échange sur des thèmes du développement.

Le MCI appuie des campagnes promues par d'autres organisations lorsqu'elles abordent des thèmes requérant des connaissances et compétences spéciales.

Dès sa fondation le MCI fonctionne grâce à l'engagement bénévole de ses membres.

Depuis le début des années 2000, il est secondé par un civiliste lorsque cela s'avère nécessaire.

Note

1. Jamais entièrement réalisé, devenu plus tard la revendication du 0,7% pas non plus réalisée

